

2024

Rapport financier





Rapport de Gestion

Répartition	6
Répartition France	8
Répartition Belgique	10
Sophese	11
Soins à la personne	12
Oxypharm	14
Solutions à l'officine	16
Isipharm	18
Eurolease	20
CERP Rouen Formation	21
Les Pharmaciens Associés (France)	23
Les Pharmaciens Associés (Belgique)	25
Coalia	26
Solutions à l'industrie	28
Eurodep	30
Eurodep Pharma	32
Première Ligne	33
La centrale des Pharmaciens	34

Rapport d'activité

Exercice 2024	38
Modification de présentation et de méthode d'évaluation	40
Événement post-clôture	40
Gestion des risques	40
Activités en matière de recherche et de développement	41
Les réalisations de la Supply Chain	42
Information sur les délais de paiement	44
Informations portant sur les titres de la société	45
Modification du règlement intérieur	46
Modifications statutaires	46
Prises de participation significatives et prises de contrôle	46
Charges non fiscalement déductibles	46
Informations sociales	47

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Modalités d'exercice de la Direction Générale	50
Mandats exercés	51
Gouvernance de la coopérative	54

Déclaration de performance extra-financière

Rapport sur la performance extra-financière	58
---	----

Assemblée générale du 20 juin 2025

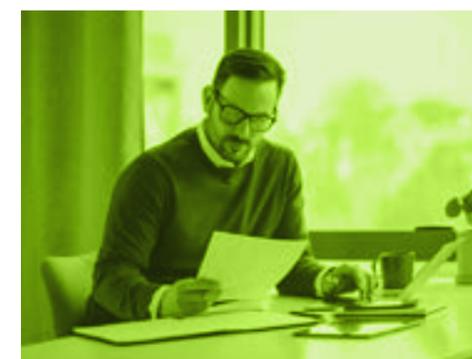
Ordre du jour	62
Les résolutions	64

Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31/12/24	68
Compte de résultat consolidé au 31/12/24	70
Annexe aux comptes consolidés	71
Rapport des commissaires aux comptes	92

Comptes sociaux

Bilan au 31/12/24	96
Compte de résultat au 31/12/24	98
Annexe aux comptes annuels	99
Rapport général des commissaires aux comptes	108
Rapport spécial des commissaires aux comptes	110





Rapport
de Gestion



Rapport de Gestion

Les éléments chiffrés de ce rapport sont présentés sous la forme de données de gestion afin de permettre une meilleure lecture de l'activité. Ces données émanent de la comptabilité générale certifiée par les Commissaires aux Comptes mais peuvent différer de la présentation fiscale des comptes.



Rapport
de Gestion

Répartition

Maîtriser l'approvisionnement
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations,
le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.

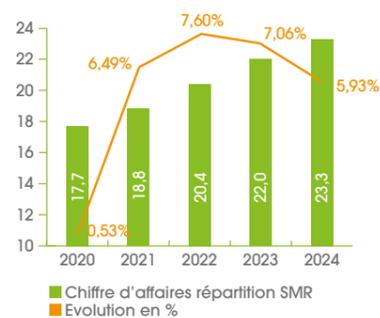
En 2024, la répartition pharmaceutique a continué à être sollicitée pour la distribution des vaccins contre le COVID-19 mais dans une bien moindre mesure comparée aux années précédentes. L'effet des mesures successives initiées depuis 2020 visant à améliorer la marge des répartiteurs (nouvel arrêté de marge, baisse de la contribution sur les ventes en gros et mise en place du forfait pour les produits froids de 0,63€ par boîte) est largement compensé par l'impact de la hausse de la part des produits chers à marge plafonnée dans leur activité, ainsi la marge continue inexorablement de se réduire. Le contexte inflationniste des dernières années, qui s'est toutefois résorbé en 2024, continue d'impacter la profession qui doit affronter des problématiques économiques telles que le poids de la masse salariale et le coût de l'énergie dans un environnement de prix régulés. Les problèmes de ruptures ont également perturbé l'activité de distribution des médicaments et ont constitué un réel manque à gagner pour les répartiteurs pharmaceutiques.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2024 une hausse de 5,93%. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 23,3 Milliards d'€ contre 22 Milliards d'€ en 2023.

CA en milliards d'euros (PGHT)

Évolution du CA en %

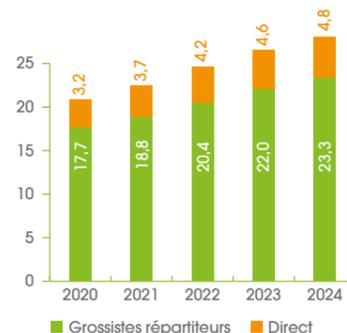


Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

En 2024, le chiffre d'affaires total des ventes de médicaments en France est en hausse de 4,87% soit 28,1 Milliards d'€ (PGHT) comparé à 26,8 Milliards d'€ en 2023.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-dessous.

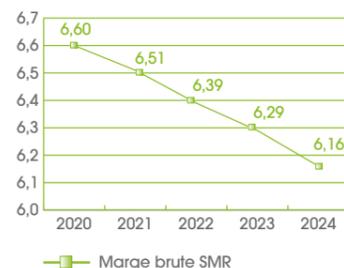
Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



Évolution de la marge brute des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR poursuit sa baisse sur 2024 à 6,16% contre 6,29% en 2023 (forfait froid inclus). Elle est, cette année encore, impactée par la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,87% en moyenne sur 2024) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients.

Marge brute SMR (forfait froid inclus)



Le 1^{er} juillet 2024, CERP Rouen est devenue CERP après la réalisation d'un apport partiel d'actif de l'activité de répartition de CERP Rhin Rhône Méditerranée avec effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2024. Le périmètre 2024 n'est donc pas comparable à celui de 2023 sur l'ensemble des éléments qu'il s'agisse des revenus mais aussi des charges. Ainsi, les parts de marchés respectives des deux entités CERP Rouen et CERP Rhin Rhône Méditerranée forment désormais un seul ensemble qui permet à CERP de conforter sa place de deuxième acteur en France avec une part de marché de 32,63%.

Le chiffre d'affaires brut répartition s'élève, sur l'exercice 2024, à 7 862 694 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société s'élève à 8 105 821 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,16 point sur 2024. A noter que les escomptes financiers reçus des laboratoires initialement inclus dans la marge sont désormais présentés en résultat financier avec un impact direct sur le taux de marge.

Les remises commerciales sont en hausse de 0,03 point rapporté au chiffre d'affaires National.

La contribution sociale versée à l'ACOSS s'élève à 72,5 M€ sur l'année 2024 et représente 0,92% du chiffre d'affaires National.

Compte tenu des éléments ci-avant, le résultat d'exploitation s'établit à 36,2 M€.

Le résultat financier de l'exercice est positif à +13,7 M€, majoritairement impacté par le reclassement des escomptes financiers reçus des laboratoires en résultat financier à partir de 2024, portant ainsi le résultat courant à 49,9 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 4,9 M€, ce montant comprend la restitution d'une partie des fonds liés à la fraude dont CERP a été victime en 2020 pour 4,4 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 36,7 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 14,5 M€.

Utilisation de la marge brute 644,6 M€ en 2024

Contribution sociale en millions d'euros

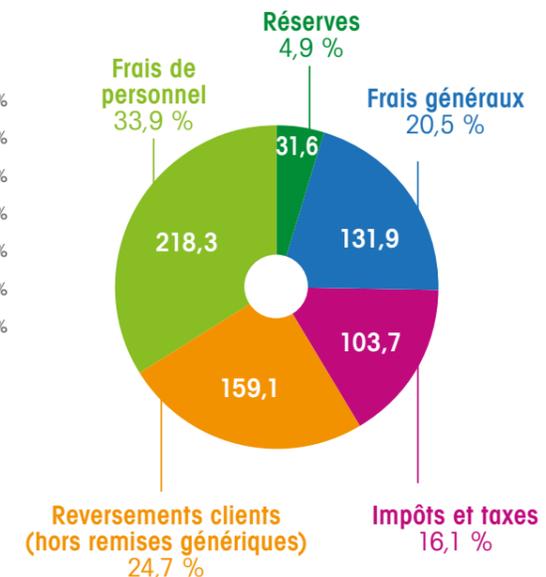


Compte tenu de ces 3 éléments cumulés, on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,15 point qui atteint 3,97%. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en légère hausse sur l'année 2024 comparé à 2023 et s'élève à 4,95% (4,92% en 2023 après reclassement des escomptes financiers reçus des laboratoires en résultat financier).

Les frais généraux sont en hausse et représentent 1,54% du chiffre d'affaires brut en 2024 comparé à 1,48% en 2023.

Les charges de personnel sont en hausse et représentent 2,58% du chiffre d'affaires brut comparé à 2,54% en 2023.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 6,3 M€.



CHIFFRES CLÉS

8,1 Md€ Chiffre d'affaires

36,7 M€ Résultat net

L'année 2024 a vu le marché belge de la répartition croître de + 4,8%. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de + 12,6% portant ainsi sa part de marché à 12,3%.



Les faits marquants de l'exercice

Cette année encore, une inflation élevée, causée par la guerre en Ukraine et la hausse des prix de l'énergie qui en découle, a touché toute la Belgique. Grâce à son engagement au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR), l'entreprise participe activement aux pourparlers avec les autorités pour atténuer l'impact de ce phénomène sur ses activités. S'agissant de l'activité Soins A Domicile (SAD), le rapprochement entre le département de CERP SA et la société Oxypharm en France a permis d'augmenter le résultat grâce à une politique d'achats optimisée. Enfin et de manière à répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires, la flotte de Véhicules Personnels (VP) de CERP SA est toujours en cours de renouvellement. L'objectif d'aboutir à une électrification complète du parc de véhicules personnels est maintenu.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 558 M€ contre 496 M€ en 2023, dont 484 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 12,25% comparé à 2023. En outre, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de +15,0% par rapport à 2023 amenant ainsi son chiffre d'affaires à 73,2 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 13,13%. En 2024, la marge brute est de 11,81% contre 11,83% en 2023. En 2024, les frais de personnels représentent 16,4 M€. S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 5,3 M€ en 2024, en baisse de 1,9% par rapport à 2023. Le résultat d'exploitation s'élève à 1 942 K€ en 2024. Le résultat financier se dégrade à - 1 323 K€ contre - 1 125 K€ lors de l'exercice précédent. Tenant compte d'un résultat exceptionnel de - 53 K€, le résultat net 2024 s'élève à + 337 K€ contre - 85 K€ en 2023. ■

PERSPECTIVES 2025

CERP SA poursuit la construction de la nouvelle agence de Tournai avec un objectif de mise en service pour le début de l'année 2026. En parallèle, CERP SA maintient son ancrage au sein de l'Association Nationale des Grossistes Répartiteurs (ANGR), et son implication dans les négociations avec les pouvoirs publics belges.

CHIFFRES CLÉS

558 M€ Chiffre d'affaires

337 K€ Résultat net



La holding, filiale d'Astera, contrôle les sociétés Isipharm et Oxypharm SA.

Sophèse SA a clos l'exercice 2024 avec un résultat net social de 1 264 K€.

Les sociétés que contrôle Sophèse ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2024	2023
OXYPHARM	2 936 K€	4 767 K€
ISIPHARM	(206 K€)	332 K€
SOPHESE	(42 K€)	(43 K€)
TOTAL	2 688 K€	5 056 K€

La baisse du résultat d'exploitation consolidé (- 2 368 K€ soit - 46,84%) s'explique principalement par une diminution de la performance d'Oxypharm (- 1 831 K€ soit - 38,41%), une baisse du pôle Solutions à l'officine (- 538 K€) ainsi qu'une faible variation positive de la holding Sophèse (+ 1 K€).

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 4 065 K€ en 2023 à 2 036 K€ en 2024.

Les capitaux propres consolidés (avant affectation) s'élèvent à 66 451 K€ au 31/12/2024 contre 65 587 K€ au 31/12/2023. ■



Rapport
de Gestion

Soins à la personne

Développer son activité de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes représente un fort potentiel de croissance.

Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès de sa patientèle, pour le maintien à domicile.

DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ DE MAINTIEN À DOMICILE

Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions médicotechniques d'un prestataire et les compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

Les faits marquants de l'exercice

L'année 2024 a été marquée par une croissance satisfaisante, notamment grâce à l'activité location du département médicotechnique (au travers de l'activité de prise en charge du diabète) et du département Sanitaire et Médico-Social malgré une croissance modérée du marché.

Exploitation

En 2024, Oxypharm a réalisé l'ouverture de quatre agences. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement de la stratégie de rapprochement avec les activités de CERP :

- Le Havre en février ;
- Saint-Etienne-du-Rouvray en mars ;
- Cholet en juin ;
- Transfert de l'activité du site de Plouédern vers l'agence de Quimper nouvellement créée.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de déploiement de la solution M3Max, une évaluation des besoins de chaque métier au sein d'Oxypharm a été effectuée tout au long de l'année. Les informations recueillies permettront de rédiger le cahier des charges du lot 3.

Au cours du mois d'avril 2024, un nouveau canal de distribution a été créé et déployé : Oxypharm Direct Plateforme. Désormais, les clients ont la possibilité de passer commande et d'être livrés directement depuis la plateforme logistique de Saint-Yrieix. Ce nouveau circuit d'approvisionnement soulage une partie du flux logistique qui était pris en charge par les agences CERP pour la distribution des Dispositifs Médicaux.

Organisation générale

En 2024, Oxypharm a finalisé trois démarches de réorganisation de ses activités :

- La réorganisation de l'agence de Biron ;
- Le transfert de l'agence de Toulouse ;
- La création de l'agence de Liévin.

Parallèlement, Oxypharm a conservé la certification ISO 9001 durant l'année 2024 et a continué de se préparer à la certification des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel (PSDM) dont l'échéance probable est début 2026.

Par ailleurs, des groupes de travail constitués de clients pharmaciens ont été créés. L'objectif est d'être à l'écoute de leurs besoins sur tous les sujets qui les concernent (site Internet, catalogue, prix et référencements) pour y répondre plus efficacement.

Enfin, Oxypharm participe désormais à chaque Conseil Régional organisé par le Conseil d'Administration d'Astera. La qualité des échanges entre les responsables d'Oxypharm et ses clients renforce la relation de confiance et de proximité qui reste un des objectifs prioritaires pour la société.

Commerce

Le site Internet oxypharm-directpharma.fr (un outil digital permettant aux clients d'Oxypharm de gérer leurs achats et locations de dispositifs médicaux) continue d'être optimisé et est utilisé par un nombre croissant de clients.

Par ailleurs, Oxypharm maintient sa volonté de s'inscrire dans une démarche synergique au sein des différentes sociétés du Groupe Astera. Les opérations menées sur le terrain ont généré un nombre significatif de bons de commande supplémentaires et permis à Oxypharm de mieux faire connaître son offre de services au sein des forces commerciales de l'ensemble des entités.

En 2024, Oxypharm a poursuivi ses démarches visant à renforcer ses partenariats créés avec plusieurs groupements nationaux.

Au cours de l'année, les actions convergentes avec Pharmat, société du Groupe CERP Rhin Rhône Méditerranée, se sont poursuivies. Un encadrement juridique a été mis en place afin de permettre aux deux sociétés de négocier conjointement avec des groupements nationaux.

En Belgique, les synergies entre les sociétés Oxypharm et CERP se sont renforcées durant toute l'année écoulée : plusieurs collaborations sont encore à l'œuvre.



En outre, Oxypharm a déployé les services suivants :

- Une offre de prestation autour de la pressothérapie ;
- Les tests de Berlin en officine afin de développer l'activité de Pression Positive Continue (PPC) pour les personnes souffrant d'apnée du sommeil ;
- Différents plans dont le plan antichute, concrétisant ainsi la feuille de route interministérielle (Bien vieillir 2025/2026) qui favorise le virage domiciliaire ;
- Un service de télésurveillance des patients par le biais d'un partenariat externe.

Les chiffres

En 2024, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 151,1 M€ en hausse de 2,4%, pour un résultat net de 2,5 M€. ■

CHIFFRES CLÉS

151,1 M€ Chiffre d'affaires

2,5 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

En 2025, les priorités d'Oxypharm vont être de :

- Statuer sur l'avenir de la solution M3Max (« Enterprise Resource Planning » ou ERP) et sur le déploiement du lot 3 ;
- Être prêt pour la certification PSDM dès le 1er janvier 2026 ;
- S'assurer du bon développement des agences nouvellement créées : Le Havre, Saint Etienne du Rouvray, Cholet, Quimper, Liévin, Toulouse ainsi que de la fermeture de Bourges et du transfert d'activité de Chauray sur les agences de Cholet et Nantes ;
- Travailler sur la profondeur, la largeur et l'écoulement du stock ;
- Mettre en place une nouvelle classification liée au statut de chaque collaborateur en octobre 2025 ;
- Prolonger la recherche d'efficacité en exploitation :
 - Baisse du taux d'erreur en préparation avec un objectif national à 0,9% ;
 - Mise en place de l'inventaire SME dans l'ensemble des agences ;
- Améliorer l'efficacité des comités métier : 20 sujets ont été sélectionnés à partir des 13 comités métier et donneront lieu à de futurs travaux.

Oxypharm engagera les actions commerciales suivantes au cours de l'année à venir :

- Augmenter les volumes ce qui impliquera la mise en place d'une politique commerciale plus agressive à partir du printemps (objectif prioritaire) ;
- Accélérer la croissance et le développement de l'activité Médicotechnique qui constitue le principal levier de croissance futur d'Oxypharm ;
- Poursuivre la structuration du pôle Sanitaire et Médico-Sociale (SMS) et sa dynamique locative ;
- Améliorer notre approche sur l'Hospitalisation à Domicile (HAD), notamment en étudiant la pertinence d'un traitement centralisé ;
- Gagner en visibilité auprès des patients (refonte du site grand public vitadomia.com, communication sur les véhicules de service) ;
- Mener une réflexion sur une nouvelle approche des forces commerciales auprès des médecins généralistes, maison de santé et Services de Soins à Domicile (SAD) ;
- Rendre la collection plus accessible auprès des clients : accès aux stocks et à la livraison plateforme directement depuis les Logiciel de Gestion Officinale (LGO) des officines (en priorisant LEO), axe essentiel au développement et déploiement de la gamme Vitadomia pour les grosses officines ;
- Étendre l'offre Concept Store/Magasin rattachés à une pharmacie sur le territoire.

Les actions syndicales prévues en 2025 :

- Poursuivre les actions visant à lutter contre la baisse du remboursement des fauteuils roulants à la location ;
- Se préparer à l'application de l'article 58 qui évoque l'instauration des marges réglementées appliquées aux dispositifs médicaux.

Oxypharm prolongera en 2025 sa volonté d'améliorer ses processus d'entretien de ses Dispositifs Médicaux afin d'en prolonger la durée de vie. Cette démarche s'inscrit dans le projet de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) du Groupe Astera et aura, à terme, un impact positif sur le compte de résultat d'Oxypharm.



Rapport
de Gestion

Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente
et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue
et à une patientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter
sa stratégie commerciale à son environnement.

Expert en gestion d'officine depuis plus de 45 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.



Les faits marquants de l'exercice 2024

En février 2024, Isipharm a signé le rachat de la branche d'activité de distribution du logiciel LEO de Caduciel. Ce sujet a rythmé l'année pour les équipes Isipharm : en effet, les équipes de Caduciel ont été intégrées et ce sont plus de 300 clients qui ont été pris en charge directement par Isipharm.

L'année 2024 a également été rythmée par le développement de nouvelles fonctionnalités :

Parmi elles, le module de **vaccination assistée**, qui facilite la prescription des vaccins et garantit la traçabilité des injections pour les patients de 11 ans et plus, conformément aux recommandations du calendrier vaccinal en vigueur.

Autre exemple, **LEOtonome**, qui assiste le pharmacien, de manière automatique ou semi-automatique, dans la gestion des commandes de médicaments, génériques, hybrides et biosimilaires, en prenant en compte de nombreux critères pour optimiser le réapprovisionnement.

Et **bien d'autres fonctionnalités** intégrées au logiciel LEO, pensées pour accompagner au mieux le pharmacien dans son quotidien.

Au cours de l'année, Isipharm a signé des accords de référencement avec des Groupements de pharmacies et développé des fonctionnalités répondant ainsi aux attentes de ceux-ci.

Synergie

Isipharm a développé des fonctionnalités à destination des adhérents du groupement Santalis pour faciliter leur quotidien ce qui a permis de conforter LEO en tant que logiciel leader au sein des pharmacies du groupement de la coopérative Astera.

En 2024, Isipharm a également travaillé en parfaite synergie avec l'ensemble des entités du groupe Astera et notamment :

- Oxypharm : amélioration du module de location de matériel médical et intégration des nouvelles références (MDD) ;
- La Centrale des Pharmaciens : intégration régulière des catalogues de référencement ;
- CERP : nouvelles fonctionnalités utiles aux pharmaciens dans leur utilisation de l'application WeBuy ;
- Eurolease : financement d'un grand nombre d'installations de matériels ;
- Et LEO a été un relais de communication des offres des entités du groupe : CERP Rouen Formation...

Autres faits marquants

En 2024, Isipharm a enregistré un nombre important d'installations avec près de 120 nouvelles pharmacies équipées de son logiciel et un nombre record de signatures de nouveaux clients puisque 160 nouvelles pharmacies ont choisi de rejoindre LEO.

Sur la même période, la société parvient à augmenter le nombre d'utilisateurs de sa solution d'étiquettes électroniques entièrement administrée depuis LEO.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire (FEIMA). Représentant 70 % des professionnels de santé du premier

recours informatisés, la FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé et qui portent une innovation centrée sur les attentes des usagers.

Les chiffres

Durant l'exercice 2024, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 12,3 M€ et un résultat net de -278 K€.

CHIFFRES CLÉS

12,3 M€ Chiffre d'affaires

-278 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

En 2025, MSI 2000 a fait le choix de vendre sa branche d'activité pharmacie ActiPharm à Isipharm. Ainsi, courant de l'année 2025, c'est une équipe renforcée de l'effectif MSI 2000 qui sera au service des pharmaciens pour les accompagner dans la prise en main de la solution LEO.

Éléments réglementaires et fonctionnels 2025

Le développement de LEO restera centré sur l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions. En plus des nouveaux services qui seront prochainement proposés, Isipharm prévoit également de faire évoluer l'Ordonnance Confort.

Parallèlement, Isipharm poursuit l'enrichissement de son logiciel, avec l'intégration de plus d'une centaine de nouvelles fonctionnalités et services, parmi lesquels :

- Des évolutions issues de la version Ségur Vague 2 ;
- Une fonctionnalité dédiée à la gestion professionnelle des livraisons à domicile des patients ;
- La solution d'encaissement via LEOScan ;
- Un accompagnement renforcé pour les nouvelles missions du pharmacien : dépistage, prescription et consultations pharmaceutiques.

Sécurité informatique

Dans la continuité des actions menées, Isipharm renforce ses dispositifs de cybersécurité afin de garantir la confidentialité et l'intégrité des données de santé. Des audits réguliers, des mises à jour sécuritaires et une vigilance permanente sont assurés. Cet engagement vise à protéger les utilisateurs face aux menaces croissantes et à respecter les exigences réglementaires en vigueur.

Eurolease, société du groupe Astera, est spécialisée dans le financement en location longue durée d'investissements réalisés par les pharmaciens. Elle propose des formules de financement personnalisées, simples et rapides à mettre en place.

6 500 clients ont déjà profité de ses services.

Elle intervient dans le financement de divers matériels tels que :

- croix, enseigne, totem, climatisation, porte automatique, informatique, portique antiviol, système d'alarme, étiquettes électroniques, caisse...
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates pour le rangement et la délivrance, robots pour la préparation des doses à administrer, bornes de télémedecine, plaque podologique...

Les faits marquants de l'exercice

L'activité reste bonne avec une stabilisation des commandes de robots et des agencements de pharmacies.

De nombreux contrats signés au démarrage de la téléconsultation en 2021, sont arrivés à terme en 2024.

Le financement des appareils destinés à la podologie ou les étiquettes électroniques a bien progressé.

LEO le Logiciel de Gestion Officiel du groupe, commercialisé par la société Isipharm, continue de générer des demandes de financement en augmentation avec 22% des contrats signés (14% en 2023).

Évolution de l'activité de la société

	2020	2021	2022	2023	2024
Contrats gérés (en nombre)	3 109	4 246	4 775	4 659	4 063
Achats d'équipements (K€ HT)	19 530	21 766	22 269	26 360	16 328
Loyers encaissés (K€ HT)	18 278	21 968	22 791	24 616	23 990
RÉSULTAT EN K€	- 173	594*	170	586	744

* année de développement de la téléconsultation

Les contrats conclus en 2024 : 710 contrats pour un investissement de 16,3 M d'€

- Automates et robots : 43 contrats
- Mobilier, agencements et matériels divers : 84 contrats
- Autres matériels : 198 bornes de télémedecine et 183 plaques podologiques
- Informatique Isipharm : 157 contrats.

La société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 24 M€ (24,6 M€ en 2023) et affiche un résultat net de + 744 K€ en hausse de 26,9 %.

CHIFFRES CLÉS

24,0 M€ Chiffre d'affaires

744 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

Eurolease sera dans la continuité de 2024, avec un travail d'amélioration des fonctionnalités de son logiciel de suivi clients VS CLOUD.

L'augmentation des dossiers contentieux incite Eurolease à la plus grande prudence dans le choix de ses partenaires. Un travail d'amélioration des process a été mené en 2024 et se poursuivra en 2025.

Eurolease reste confiante sur les perspectives 2025.

Conscient du rôle stratégique et fondamental de la formation dans la mutation du métier du pharmacien, le Groupe Astera décidait, il y a maintenant 10 ans, de se doter d'une structure de formation indépendante en créant CERP Rouen Formation, dont les bases existaient depuis 1992. Ainsi, CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences, avec une offre complète dans tous les domaines et proposée à travers des modes de formation variés (présentiels, à distance et mixtes).



Les faits marquants 2024

Après un début d'année assez calme, 2024 a encore marqué une année extrêmement positive, consacrée aux nouvelles missions. 5 300 stagiaires ont choisi CERP Rouen Formation pour se former (+13% vs 2023) ; une confiance renouvelée chaque année dont nous nous félicitons.

Des attentes concentrées sur les nouvelles missions

Annoncé dès le début d'année, le décret portant sur la délivrance des antibiotiques sans ordonnance après réalisation d'un TROD dans le cas de cystite et d'angine, ne paraît qu'en juin. Il intègre une contrainte majeure : la participation de médecins aux actions de formation, contrainte à laquelle CERP Rouen Formation s'adapte dans des temps records et contribue, en jouant un rôle de lobbying au sein de l'Unoformation (association regroupant 20 organismes de formation), à faire assouplir cette contrainte en fin d'année. Les pharmaciens auront attendu cette parution pour venir, massivement, se former. La vaccination reste le 2^e thème le plus fédérateur. Ces 2 thèmes accueillent près de 80% des stagiaires de CERP Rouen Formation, confirmant ainsi le rôle des formations réglementaires dans l'activité de l'organisme.

La réactivité et la communication au cœur du succès

Chaque parution de texte réglementaire, associant le suivi d'une formation à l'élargissement des compétences officinales, engendre de nombreuses questions. Au-delà de la réactivité à proposer une offre rapide, la pédagogie est essentielle pour expliquer les attendus aux stagiaires. CERP Rouen Formation a donc encore renforcé sa présence auprès des officines via tous les canaux de communication disponibles (travail de référencement de son site internet, efficacité renforcée de ses newsletters, enrichissement du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux).

Vers une évolution du poids des modes de formation

Autre tendance majeure, l'usage des modalités de formation qui tend à changer en profondeur. Si les stagiaires restent attachés aux formations présentiels, ils se déplacent en salle uniquement lorsqu'ils souhaitent manipuler du matériel (par exemple pour les formations sur le maintien à domicile), réaliser un geste (administration de la vaccination) ou adopter une posture (communication patient). Sinon, ils optent de manière très naturelle pour les formations mixtes ou en classe virtuelle, qui permettent un lien avec le formateur et les stagiaires, ou le e-learning.

Les chiffres

- Chiffre d'affaires : 1,43 M€
- Résultat net : 81,5 K€
- 5 300 stagiaires formés
- Équipe formation : 6 personnes

CHIFFRES CLÉS

1,4 M€ Chiffre d'affaires

81,5 K€ Résultat net



PERSPECTIVES 2025

L'organisme est maintenant habitué à une grande réactivité face aux évolutions règlementaires, parfois imprévisibles. Ainsi, le décret paru début décembre 2024 autorisant les préparateurs à administrer les vaccins de l'ensemble du calendrier vaccinal n'aura pas impacté la planification de 2025. Il est fort à parier que ce sera le thème phare de l'année.

Par ailleurs, l'obligation triennale de DPC prend fin en 2025. Les pharmaciens et les préparateurs, respectueux de leurs obligations, seront sans nul doute assidus aux actions de DPC proposées par CERP Rouen Formation. L'offre, déjà conséquente, sera élargie dans le courant de l'année.

CERP Rouen Formation a assis sa position d'organisme de formation incontournable pour les équipes officinales, en s'appuyant sur toutes les forces du groupe (collaborations Oxypharm, Santalis) et grâce aux échanges, riches, menés avec les organismes de l'Unoformation.

La réflexion entamée sur la refonte de ses outils doit se concrétiser pour accélérer sa transformation et continuer d'accompagner les clients de la coopérative dans l'évolution de leurs métiers. Ainsi, l'accompagnement tant attendu des stagiaires, notamment dans leurs démarches administratives, à l'heure où l'accès aux fonds de formation se complexifie, est prévu dans les prochains mois. 2025 sera également propice pour envisager la proposition de l'offre sur un territoire élargi.



Structurés au sein d'Astera Retail, les groupements Santalis France et Belgique, UniQ, Paraph et well&well proposent aux pharmaciens des solutions performantes, personnalisées et innovantes, leur permettant de gagner du temps pour se centrer sur leur mission d'acteur de santé.

Les valeurs fondamentales de la coopérative et du commerce associé sont le socle commun de ces groupements logés au sein d'une même entité, Les Pharmaciens associés, qui défendent un modèle de pharmacies animé par les valeurs d'indépendance, de transparence, de proximité et de santé publique.

Les faits marquants de l'exercice

La création d'Astera Retail

La genèse d'Astera Retail remonte à août 2023 avec l'acquisition de Paraph, la création d'UniQ en janvier 2024 puis la fusion avec Pharmadom, enseigne well&well en juillet. Ces étapes marquent la volonté d'Astera de faire évoluer son offre groupements, en complément de Santalis, face aux enjeux économiques, à l'évolution du métier de pharmacien et des attentes des patients. Plus qu'un nouveau nom, il s'agit de la création d'une marque avec une identité propre qui affirme son engagement auprès des pharmaciens et ses valeurs

communes à celles d'Astera et du commerce associé. Sa signature, « Vous êtes dans chacune de nos solutions », souligne cet engagement visant à optimiser la gestion et la compétitivité des officines en s'appuyant sur des solutions sur mesure. La création d'Astera Retail permet de structurer l'offre groupement d'Astera, de gagner en efficacité en mutualisant les réflexions, les ressources et les moyens et d'affirmer la coopérative dans son ensemble, au service de la pharmacie indépendante. Des initiatives qui s'inscrivent pleinement dans la dynamique de rapprochement des groupements, essentielle pour continuer à progresser dans un environnement toujours plus compétitif.

Positionnement du groupement Paraph

L'année a été structurante pour le groupement Paraph. Ses adhérents, en quête d'une solution à impact, profitent depuis 2024 de nouveaux services, ainsi que d'une centrale d'achats pensée pour renforcer la compétitivité de leur officine.

Paraph est un groupement historique né en 1996, qui accompagne les pharmacies de proximité en leur offrant des conditions d'achat performantes et un soutien quotidien. Il privilégie la simplicité et l'efficacité avec une offre modulable, incluant des services de gestion, de commercialité et de communication. Accessible et pragmatique, Paraph est le partenaire des officines souhaitant concilier indépendance et compétitivité.

Lancement du groupement UniQ

Créé en janvier 2024, UniQ s'adresse aux pharmacies d'un chiffre d'affaires supérieur à 4 M€ situées dans un environnement concurrentiel. Son positionnement permet d'allier renforcement de l'expertise métier santé et agilité commerciale. Son objectif est d'assurer aux clients - patients - aidants une expérience positive au service de la santé, du bien-être et de la beauté via un accompagnement personnalisé et le plaisir de la visite. Son approche retail maximise l'attractivité de l'officine avec un agencement optimisé, un merchandising efficace et une animation commerciale dynamique (opérations mensuelles clés en main, programme de fidélité...).

UniQ favorise par ailleurs la rentabilité de ses adhérents via des négociations optimales avec les laboratoires partenaires et des outils digitaux innovants (click&collect, site web et application patients).

L'année 2024 a été marquée par le lancement des projets prioritaires et structurants pour le groupement : formation et montée en compétence des équipes, négociation des conditions d'achat, déploiement des services marketing et communication, des animations et événements... Elle s'est achevée sur un bilan positif avec 29 pharmacies UniQ adhérentes.

Fusion avec la coopérative Pharmadom et son enseigne well&well

Créé en 2010, le groupement Pharmadom, coopérative de 290 adhérents, partage les valeurs de proximité, d'indépendance, de partage, d'éthique et l'esprit d'entreprise du Groupe Astera. Son enseigne, well&well, incarne une approche différenciante du marché officinal, centrée sur le bien-être, la santé au naturel et le conseil personnalisé. Avec un positionnement hybride entre pharmacie et parapharmacie, well&well mise sur une offre experte en micronutrition, phytothérapie et dermocosmétique. L'enseigne se distingue par une identité forte, un parcours client optimisé et des outils digitaux performants pour fidéliser sa clientèle. Le rapprochement avec Pharmadom est effectif depuis le 1^{er} juillet 2024, marquant ainsi l'intégration du groupement et de son enseigne à Astera Retail.

Montée en puissance de l'enseigne Santalis

Depuis sa création en 2009, Santalis accompagne les pharmaciens dans l'optimisation de leur activité tout en préservant leur indépendance.

Son positionnement repose sur une offre d'achat compétitive auprès de laboratoires stratégiques et des filiales du Groupe Astera, et un panel complet de services : actions marketing structurées, optimisation du point de vente, accompagnement en merchandising et formation des équipes officinales. Grâce à un suivi personnalisé par des conseillers experts en développement officinal, chaque adhérent bénéficie d'un soutien dédié pour améliorer ses performances commerciales et renforcer son expertise métier. Santalis se distingue également par sa démarche collaborative et son engagement en faveur de la santé publique.

En 2024, le groupement historique d'Astera Retail a œuvré à étoffer son offre de services, à proposer des rencontres régulières en région et à accompagner ses adhérents dans le déploiement des « nouvelles missions ».

Les passages à l'enseigne ont été le succès marquant de cette année passée. Aujourd'hui, 60 pharmacies ont fait le choix de cette solution agile et ont ainsi offert une nouvelle visibilité à leur officine, qui en mesure l'impact sur les patients et clients. A plus large échelle, ces nombreux passages à l'enseigne témoignent du niveau de satisfaction des pharmacies quant à leur adhésion au groupement Santalis.

Les chiffres

En 2024, la société Les Pharmaciens Associés a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 12,2 M€ en hausse de 37,9%, pour un résultat net de -488K€. ■

CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2025

2025 sera l'année du déploiement, enrichi par les filiales du Groupe, qui contribuent significativement au succès de notre offre retail. Le déploiement de Santalis et de son enseigne pour toujours plus de fédération ; le déploiement d'UniQ sur le territoire ; le déploiement de Paraph avec une offre plus compétitive, et le déploiement de notre dernière entité intégrée, well&well. Enfin, convaincus qu'ensemble nous pouvons œuvrer de manière significative pour la santé publique, nous avons décidé d'orienter nombre de nos actions autour de la vaccination, acte incontournable de santé collective et mission clé du pharmacien.

SANTALIS BELGIQUE

Santalis Belgique est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser le rôle du pharmacien en tant qu'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalis bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication. Santalis Belgique dispose également d'une plateforme d'achat compétitive spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

Conquête de la cible flamande

Depuis juillet 2022, Santalis est présent sur l'ensemble du territoire belge proposant l'ensemble des outils Santalis (application patients, site internet, Click&Collect, catalogue, magazine et autres communications) et un accompagnement sur mesure réalisé par 5 conseillers en développement officinal. Fin 2024, Santalis Belgique comptait 24 adhérents flamands sur un total de 274 adhérents.

Davantage de livraisons et de SAV

En 2024, les équipes Santalis Belgique, en collaboration avec les équipes CERP, ont travaillé à proposer plusieurs livraisons par jour du lundi au samedi à leurs adhérents, contre une livraison par jour jusqu'alors. Un outil de service après-vente leur a par ailleurs été mis à disposition.

Une marque propre en constante évolution

Jusqu'alors riche d'une gamme dermo-cosmétique et d'une gamme auto-diagnostic rassemblant 22 produits, la marque propre Santalis s'est enrichie en 2024 avec le lancement d'une gamme solaire de 5 produits et d'une gamme santé au naturel incluant 13 références de compléments alimentaires et de solutions pour la sphère ORL. Ces nouvelles références, sur des segments de marché particulièrement attractifs, ont été très vite plébiscitées par les pharmaciens et les clients, faisant plus que jamais de la marque propre un avantage compétitif pour l'officine, et une solution gagnante pour le consommateur. En 2024, 500 pharmacies comptaient tout ou partie des gammes de la marque exclusive Santalis, et ont ainsi profité de ses bénéfices directs : différenciation face à la concurrence grâce à des produits sains, naturels et fabriqués en France, fidélisation des patients, gain de marge, et mise en exergue du rôle de conseil du pharmacien et de ses équipes.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires brut de la société Les Pharmaciens Associés en Belgique s'élève à 21,9 M€ en 2024. Un chiffre globalement stable par rapport à 2023 et tenant compte du départ de laboratoires partenaires au dernier trimestre 2024, pour un résultat net de -293 K€ vs -425 K€ en 2023. ■

CHIFFRES CLÉS



PERSPECTIVES 2025

Avec le lancement de la multi-livraison, Santalis Belgique compte poursuivre le développement de son offre de services aux adhérents, et prévoit un chiffre d'affaires de 18 M€, tenant compte de la perte de chiffre d'affaires induite par le changement de stratégie de son partenaire générique principal. Pour 2025, le groupement ambitionne par ailleurs de comptabiliser 330 adhérents.

COALIA SAS, détenue à 50% par CERP SAS et à 50% par 1 456 pharmaciens membres de groupements a pour objet social de négocier au nom et pour le compte de ses adhérents l'achat de produits OTC aux meilleures conditions d'achat et de livrer ces produits aux adhérents.

Les faits marquants de l'exercice

Cette activité réalisée avec 29 laboratoires partenaires en 2024 est en baisse de 10,6% par rapport à 2023 principalement du fait de la baisse du nombre d'adhérents. Les opérations de COALIA sont assurées par l'opérateur substitué, CERP SAS. Afin d'assurer cette activité deux conventions ont été signées entre CERP et COALIA :

- Une convention d'opérateur substitué relative aux moyens mis en œuvre par CERP pour les opérations réalisées au profit des associés de COALIA ;
- Une convention de service relative aux moyens mis en œuvre par CERP pour la vie sociale de COALIA.

De nouvelles actions d'optimisation des services par la plateforme logistique ont été menées au cours de l'année afin d'améliorer de façon continue la qualité des prestations rendues aux adhérents.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1,2 M€ en 2024 intégrant la participation des adhérents.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1,1 M€ incluant le coût de la convention de service à hauteur de 0,9 M€.

Le résultat courant avant impôt ressort à 70 K€ en 2024. Au 31 décembre 2024 le total du bilan de COALIA s'élève à 869 K€. ■

PERSPECTIVES 2025

En 2025 COALIA poursuit son développement afin d'intégrer de nouveaux laboratoires.

CHIFFRES CLÉS

1,2 M€ Chiffre d'affaires

70 K€ Résultat net





Rapport
de Gestion

Solutions à l'industrie

Bénéficiaire du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.

Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.



Eurodep, grâce à un outil logistique performant et à une excellente qualité de service, a la capacité de répondre à l'ensemble des problématiques de distribution des laboratoires commercialisant des produits de santé, en France comme à l'international, en leur proposant une large palette de services pouvant aller jusqu'à une prestation globale mais aussi en leur offrant des prestations sur mesure et un accompagnement personnalisé.

Les faits marquants de l'exercice

Le volume d'activité a connu une très légère croissance en 2024. La bonne dynamique de certains laboratoires conjuguée à l'arrivée de nouveaux clients a permis de contrebalancer la baisse d'activité enregistrée par plusieurs laboratoires.

Sur le plan des ressources humaines, plusieurs recrutements de cadres ont été réalisés avec un effort tout particulier sur le service qualité et affaires réglementaires dont la restructuration est désormais terminée

après l'embauche de deux nouveaux collaborateurs et la nomination d'une nouvelle responsable. L'équipe logistique a été étoffée en milieu d'année avec l'arrivée d'un chargé de projet logistique. Le responsable commercial qui a quitté l'entreprise en fin d'année a été remplacé par promotion interne et un nouveau directeur des services commerciaux a été recruté avec une prise de fonction prévue en janvier 2025. Enfin, la responsable ADV et service clients a vu son périmètre de responsabilités s'élargir avec sa nomination au poste de responsable transport.

Tout au long de l'année 2024, la DRH a continué à travailler à l'amélioration des pratiques managériales en collaboration avec les différentes directions de l'entreprise. Un effort particulier a été réalisé en matière de formation au management pour l'encadrement intermédiaire.

Le travail initié en 2023 concernant la meilleure maîtrise des frais de personnel s'est poursuivi en 2024. Grâce à ce travail et aux actions qui ont été menées en matière d'organisation, les heures supplémentaires et l'intérim ont diminué de manière significative. L'entreprise a vu sa productivité s'améliorer très nettement en 2024.

Au-delà des frais de personnel, des efforts importants ont été déployés afin de contenir au mieux l'ensemble des charges d'exploitation.

Dans le domaine informatique, le projet principal de l'année 2024 aura été la montée de version de l'ERP de l'entreprise, SAGE X3. Ce projet a été conduit de manière très satisfaisante ; il s'agissait de la dernière grande étape du plan de transformation informatique de l'entreprise initié en 2016.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2024 s'établit à 325,9 M€, en recul de 3,9 % par rapport à 2023 (339,2 M€). La baisse du chiffre d'affaires s'explique par l'arrêt de la gestion de la facturation pour un client important de l'entreprise.

La marge brute s'élève à 39,8 M€, en progression sensible par rapport à 2024 (38,5 M€) : + 3,4 %.

Les frais d'exploitation s'établissent à 40,7 M€, en baisse de 0,5 % par rapport à l'année précédente (40,9 M€). Cette bonne performance est principalement due à la baisse significative des frais de personnel (- 3,7 %) mais également à la bonne maîtrise des frais généraux.

Le résultat d'exploitation ressort à - 3,56 M€ (- 3,89 M€ en 2023).

Le résultat financier s'établit à 897 K€, en forte augmentation par rapport à l'exercice précédent (+ 30,7 %).

Le résultat net de l'exercice 2024 s'élève à - 2,62 M€, en amélioration sensible par rapport à 2023 (- 3,31 M€). ■

CHIFFRES CLÉS

325,9 M€ Chiffre d'affaires

-2,6 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

En 2025, l'entreprise aura pour principal objectif d'augmenter significativement sa marge d'exploitation. Pour atteindre cet objectif, il faudra conquérir de nouveaux clients en s'appuyant sur une équipe commerciale renforcée, à même de conduire le travail de prospection indispensable mais également élargir la collaboration avec les clients de l'entreprise, développer certaines activités telles que les activités de kitting, proposer de nouveaux services et développer les synergies commerciales avec Eurodep Pharma. L'entreprise devra également se montrer plus performante dans la réponse aux appels d'offres et plus vigilante dans le suivi de l'équilibre économique des contrats.

La poursuite de l'amélioration de la productivité des exploitations sera également un enjeu important en 2025. Il faudra continuer à diminuer les heures supplémentaires et à mieux maîtriser le recours à l'intérim tout en travaillant à l'amélioration de l'organisation et à l'optimisation de l'utilisation du WMS REFLEX.

Au-delà des frais de personnel, l'objectif sera d'arriver à contenir l'évolution de l'ensemble des charges d'exploitation. Des appels d'offre seront lancés pour les postes de dépense importants et une attention toute particulière concernera les dépenses de transport qui représentent près du tiers des charges d'exploitation. L'objectif sera notamment de remettre à plat les contrats avec les principaux transporteurs et d'avoir une meilleure visibilité tarifaire sur le moyen terme.

Sur le plan humain, quelques recrutements devront encore être réalisés, notamment au niveau de la direction logistique. Les actions engagées par la DRH en collaboration avec les différentes directions de l'entreprise pour améliorer les pratiques managériales seront poursuivies.

Dans le domaine de la qualité, l'entreprise peut désormais s'appuyer sur une équipe performante. En 2024, des correspondants qualité ont été nommés au sein des différents services des exploitations, d'excellentes synergies ont vu le jour entre les équipes qualité d'Eurodep et d'Eurodep Pharma ; l'objectif en 2025 sera de prolonger cette dynamique et d'œuvrer pour mettre la qualité au cœur de l'entreprise.

Le 31 mars 2025, Eurodep a été cédée à la société IM2C Pharma ; Eurodep est ainsi sortie du Groupe Astera à cette date.

Eurodep Pharma propose aux laboratoires français et étrangers de les accompagner dans leurs démarches technico-réglementaires, de prendre en charge l'hébergement de leurs spécialités mais aussi de répondre à bon nombre de leurs problématiques avec une offre de services à forte valeur ajoutée.

Les faits marquants de l'exercice

En 2024, l'entreprise a été sollicitée par plusieurs laboratoires pour des projets concernant principalement l'hébergement de médicaments. Deux nouvelles collaborations ont ainsi vu le jour en 2024 et d'autres projets devraient se concrétiser en 2025. Parallèlement, deux clients ont confié l'exploitation de nouvelles spécialités à Eurodep Pharma. Le portefeuille de spécialités exploitées par l'entreprise s'établit désormais à 43 produits.

Eurodep Pharma a obtenu en 2024 l'élargissement de son autorisation d'ouverture aux opérations de certification de lots. L'entreprise a également obtenu la certification de son activité de promotion médicale.

Sur le plan humain, l'entreprise s'est étoffée avec l'arrivée de deux nouvelles collaboratrices : une pharmacienne responsable qualité et une collaboratrice en charge de la pharmacovigilance, de l'information médicale et de l'information promotionnelle. L'organisation cible qui avait été définie est désormais effective.

Une excellente dynamique s'est développée tout au long de l'année entre les équipes d'Eurodep Pharma et celles d'Eurodep, sa maison-mère, notamment dans le domaine de la qualité.



Les chiffres

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2024 s'élève à 1,01 M€, en croissance de 63,5 % par rapport à 2023 (617 K€). La marge brute s'établit à 1,16 M€, en augmentation de 74,8 % par rapport à l'année précédente (665 K€). Les frais d'exploitation s'élèvent à 975 K€, en hausse de 47,7 % par rapport à 2023 (661 K€). Le résultat net de l'exercice s'établit à 176 K€, en forte progression par rapport à l'exercice précédent (24 K€). ■

CHIFFRES CLÉS

1,0 M€ Chiffre d'affaires

176 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

En 2025, l'objectif principal sera la poursuite de la croissance avec le développement de l'ensemble des activités de l'entreprise. L'effort portera plus particulièrement sur l'activité d'exploitant avec pour objectif de démarrer une collaboration avec deux nouveaux clients et d'élargir la collaboration avec les clients existants en s'appuyant sur la qualité de service de l'entreprise.

Un travail de prospection devra être mené en étroite collaboration avec l'équipe commerciale d'Eurodep. L'objectif sera d'accroître les synergies commerciales entre les deux sociétés.

Enfin, il faudra travailler à l'amélioration de la visibilité de l'entreprise tant en France qu'à l'international en mettant en place des actions de communication, mais aussi en dotant l'entreprise des outils indispensables (site internet notamment).

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique, Première Ligne contribue à développer les performances de ses laboratoires pharmaceutiques partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation, d'information et d'enquêtes auprès des professionnels de santé. Première Ligne met également à disposition de ses laboratoires partenaires la possibilité d'externaliser leur service client afin d'administrer pour leur compte un ensemble de tâches importantes et nécessaires à la satisfaction des clients pharmaciens ou autres professionnels de santé.



Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2024 permet à Première Ligne d'établir un nouveau record de chiffre d'affaires et de résultat net depuis la création de l'entreprise.

Ces performances sont réalisées grâce à la stabilité de ses partenaires, dont certains collaborent avec Première Ligne depuis plus de 20 ans. L'entreprise, en perpétuelle veille, a d'ailleurs intégré cette année un nouveau partenaire laboratoire spécialisé en produits OTC, avec un volume d'activité significatif.

L'activité de vente de produits auprès des officines continue de se développer avec un rythme de croissance soutenu.

Cette année est aussi marquée par la mise en place d'opérations visant à réguler des flux de produits en tension, afin de pouvoir satisfaire le mieux possible les commandes des pharmacies.

Après avoir mis en place en 2022 un partenariat avec le leader du marché d'implants oculaires et de prothèses pour gérer les commandes des chirurgiens ophtalmologistes, Première Ligne a été sollicitée pour mettre en place des sessions de formation à destination des chirurgiens-dentistes. Cette campagne est d'autant plus importante pour le laboratoire partenaire qu'elle constitue un pilote qui pourrait être dupliqué dans d'autres pays en cas de succès.

Enfin, l'entreprise a procédé à des investissements informatiques afin de sécuriser ses installations.

Les chiffres

Le chiffre d'affaires de Première Ligne s'élève à 5,48 M€ en 2024, soit une progression de +10,9% par rapport à 2023.

Le résultat net s'élève à 1.341 K€, soit une augmentation de +18,21 % versus 2023.

Avec une équipe de 90 personnes, Première Ligne a généré (ou traité) au total plus de 500 M€ de chiffre d'affaires pour le compte de ses 44 partenaires.

CHIFFRES CLÉS

5,5 M€ Chiffre d'affaires

1,3 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

Première Ligne entend continuer à satisfaire ses partenaires en contribuant au développement de leurs ventes et au maintien de la qualité de leur image malgré la perte d'un partenaire avec qui Première Ligne travaille depuis plusieurs années et qui a changé sa stratégie d'accompagnement auprès des pharmaciens.

Acteur de référence sur son marché, la Centrale des Pharmaciens s'appuie sur une logistique performante, pour proposer à ses 3000 adhérents une très large collection de produits de santé et des remises attractives sans obligation de stockage.



Les faits marquants de l'exercice

L'évènement marquant de l'année 2024 pour la Centrale des Pharmaciens aura été le transfert de ses activités sur un nouveau site. Au printemps, l'entreprise a quitté son site historique de Pantin pour s'installer à La Courneuve en bordure de l'autoroute A86. L'entreprise dispose désormais d'un outil de travail performant lui permettant de poursuivre son développement dans de bonnes conditions avec notamment des capacités de stockage et de préparation de commandes accrues tout en offrant à l'ensemble de ses collaborateurs d'excellentes conditions de travail.

Le nombre d'adhérents est resté stable en 2024 ; la Centrale des Pharmaciens comptait un peu plus de 3000 adhérents fin décembre. Plusieurs accords de collaboration ont été conclus avec des groupements, notamment en fin d'année ; ces accords devraient se traduire par une augmentation significative du nombre d'adhérents dès le début de l'année 2025.

En 2024, de nouveaux partenariats avec des laboratoires ont vu le jour, permettant ainsi à l'entreprise de continuer à élargir sa collection et à rendre son offre plus attractive.

Les utilisateurs de LEO, le logiciel de gestion officinale d'ISIPHARM, bénéficient de l'intégration automatique dans leur logiciel des commandes saisies sur le site internet depuis la fin de l'année 2023. En 2024, cette fonctionnalité a été étendue à d'autres logiciels.

Les chiffres

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 29,1 M€, en baisse de 4,3 % par rapport à 2023 (30,4 M€). Les nombreuses ruptures d'approvisionnement enregistrées tout au long de l'année ont pesé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, la Centrale des Pharmaciens a réalisé, pour le compte de ses partenaires, un chiffre d'affaires de 2,55 M€, en baisse de 4,5 % par rapport à l'exercice précédent (2,67 M€).

La marge brute s'établit à 4,92 M€, en recul de 6,3 % par rapport à 2023 (5,25 M€). Le taux de marge brute à 16,92 % demeure à un niveau satisfaisant malgré une baisse de 0,36 point par rapport à l'exercice précédent. Les frais d'exploitation s'élèvent à 5,17 M€, en forte augmentation par rapport à 2023 (4,74 M€) : + 9,1 %. Cette augmentation des frais d'exploitation et plus particulièrement des frais généraux est liée au transfert d'activité de l'entreprise et notamment au fait d'avoir dû louer deux bâtiments en parallèle pendant plusieurs mois.

Le résultat net de l'entreprise se traduit par une perte de 477 K€ alors que le résultat de l'exercice précédent était positif (221 K€). Ce résultat est néanmoins meilleur qu'attendu puisqu'il avait été budgété une perte de 542 K€ pour 2024. ■

CHIFFRES CLÉS

29,1 M€ Chiffre d'affaires

-477 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2025

En 2025, les deux objectifs principaux seront de relancer la dynamique commerciale de l'entreprise et d'améliorer sa marge brute. Pour ce faire, l'entreprise pourra s'appuyer sur un outil de travail performant.

La Centrale des Pharmaciens dispose d'un atout important, son portefeuille de 3000 clients. L'objectif sera d'augmenter encore le nombre de clients grâce au développement des groupements partenaires mais également en concluant de nouveaux accords de partenariat avec des groupements locaux ou régionaux en leur proposant des offres sur mesure et des services marketing. L'offre Premium sera également un outil important dans la stratégie de conquête de nouveaux clients.

Le développement du chiffre d'affaires passera par l'augmentation du nombre de clients mais également par l'amélioration du panier moyen en s'appuyant sur l'offre Premium, en intensifiant les actions visant à dynamiser le chiffre d'affaires des clients les moins actifs et en poursuivant le travail de stimulation des nouveaux clients. Les opérations de télévente seront plus nombreuses et une réflexion sera engagée quant à l'augmentation de l'effectif du call-center de l'entreprise. Parallèlement une étude sera menée avec Première Ligne sur l'évolution de la collaboration entre les deux entreprises : nature des missions confiées, pertinence sur le plan économique de voir leur nombre augmenter. . . Enfin, l'évolution de la stratégie commerciale se traduira pas la mise en place de nouvelles offres qui seront proposées aux adhérents au cours de l'année 2025.

En ce qui concerne l'objectif d'amélioration de la marge brute, il faudra développer la vente de prestations de services aux laboratoires et aux groupements tout en travaillant à l'amélioration du taux de marge commerciale. Cette amélioration passera notamment par une optimisation des achats, des négociations plus productives avec les laboratoires et une bonne maîtrise des pertes sur stock.

En 2025, les équipes de la Centrale des Pharmaciens seront mobilisées pour améliorer la compétitivité de l'offre et apporter aux adhérents une qualité de service optimale. Une attention toute particulière sera portée au problème des ruptures de stock avec la mise en place d'un nouvel outil pour le service approvisionnements. Enfin, il faudra également œuvrer à ce que l'intégration dans les logiciels de gestion officinale des commandes saisies sur le site internet de l'entreprise soit une fonctionnalité disponible sur un plus grand nombre de logiciels.



Rapport d'activité

Faits marquants de l'exercice

Sophèse SA : En septembre, augmentation de capital de 66 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; Astera SA n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 388 K€.

Eurodep SAS : Les capitaux propres négatifs d'un montant de 3 840 084 € sont inférieurs à la moitié du capital social d'un montant de 750 000 €. Le Conseil d'Administration d'Astera SA, réuni en Conseil le 24 septembre 2024, s'est prononcé en faveur de la poursuite d'activité et la recapitalisation d'Eurodep SAS avant le 31/12/2026.

La société Eurodep SAS a fait l'objet d'une procédure de mandat ad hoc qui a été ouverte le 1^{er} août 2024 avec pour objectif de l'assister dans le cadre des discussions avec son actionnaire Astera SA et les candidats acquéreurs aux fins de favoriser la conclusion d'un protocole d'accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de la Société.

La société est entrée dans une procédure de conciliation le 18 décembre 2024.

Une promesse irrévocable d'achat de 100% des actions de la société Eurodep SAS par un acquéreur a été signée par les deux parties le 15 novembre 2024.

Celle-ci stipule notamment :

- L'homologation d'un protocole d'accord de conciliation (condition suspensive) ;
- Un prix de cession des titres de la société de 1 € ;
- La réalisation de deux augmentations de capital en cas d'exercice de la promesse d'achat par le bénéficiaire (Astera SA) permettant de reconstituer les capitaux propres de la société mais également d'assurer le financement du plan proposé par l'acquéreur.

CERP SAS : Après avoir fait le constat de valeurs communes, CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA ont décidé de se rapprocher pour former une seule et même entité. Le premier objectif de ce rapprochement est de conforter leurs positions en tant qu'acteurs majeurs du marché de la répartition pharmaceutique grâce à une couverture nationale du territoire français au travers de 57 agences en régions. Ce nouvel ensemble doit également permettre de répondre aux nouveaux enjeux du métier de la distribution du médicament avec une efficacité renforcée, notamment la gestion des ruptures d'approvisionnement, mais aussi de répondre à la demande des groupements nationaux de pharmacies, tout en optimisant les coûts en créant des synergies.

Ainsi, en date du 1^{er} juillet 2024, CERP Rhin Rhône Méditerranée SA a apporté sa branche d'activité principale de grossiste répartiteur en produits pharmaceutiques à CERP Rouen SAS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Cet Apport Partiel d'Actif a donné lieu à une augmentation de capital de 69,01 M€ assortie d'une prime d'apport de 162,35 M€ en contrepartie de l'actif net apporté de CERP Rhin Rhône Méditerranée SAS évalué à la valeur réelle. Ce sont principalement les biens immobiliers qui ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur réelle. Celle-ci a été réalisée par un cabinet d'expertise générant ainsi une réévaluation d'un montant de 26,93 M€.

L'actif net apporté se décompose de la façon suivante :

- Immobilisations :	73 291 M€
- Autres Actifs :	554 416 M€
- Passifs :	-396 334 M€
Total :	231 373 M€

La société CERP SAS (nouvelle dénomination de CERP Rouen) est maintenant détenue à 66 % par la holding ASTERA SA et 34 % par la holding CERP Rhin Rhône Méditerranée SA.

Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2023	580,2
Variation du capital Astera SA	2,0
Distributions versées par Astera SA	-5,2
Résultat consolidé/part du groupe	5,6
Autres variations	40,7
Capitaux propres au 31.12.2024	623,3

Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

L'exercice précédent, l'activité du groupe Sanastera SpA (incluant l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS et Sanacorp GmbH) était consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration proportionnelle) et ce jusqu'au 31 octobre 2023.

Suite à la liquidation du groupe Sanastera SpA ainsi qu'à la sortie de l'activité du sous-groupe Sanacorp GmbH, l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS a été consolidée à hauteur de 100% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration globale) et ce du 1^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024.

Compte-tenu de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA, l'activité du sous-groupe CERP SAS est désormais consolidée à hauteur de 66% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration proportionnelle) et ce à compter du 1^{er} juillet 2024, **rendant ainsi la comparaison des exercices 2023 et 2024 non pertinente.**

Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Chiffre d'affaires net	6 212,0	6 593,2
Résultat d'exploitation après écarts d'acquisition	35,5	46,7
Résultat financier	5,8	- 12,7
Résultat courant	41,3	34,0
Résultat exceptionnel	- 24,1	1,4
Impôts	- 11,4	- 23,0
Résultat net – Entreprises intégrées	5,8	12,4
QP des sociétés mises en équivalence	-	-
Résultat net	5,8	12,4
PART DU GROUPE	5,6	11,9

Chiffre d'affaires (en M€)

La contribution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Répartition pharmaceutique	5 669,5	6 029,5
Soins à la personne	151,0	147,4
Solutions à l'officine	61,1	55,9
Solutions à l'industrie	330,4	360,4
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 212,0	6 593,2

La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 5,3% du chiffre d'affaires total, enregistre une baisse de - 8,3% sur l'exercice.

L'activité du pôle soins à la personne progresse de + 2,4% sur 2024.

La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 9,3%).

Résultat courant (en M€)

La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
Répartition pharmaceutique	43,1	32,9
Soins à la personne	2,6	4,6
Solutions à l'officine	- 1,6	1,6
Solutions à l'industrie	- 1,3	- 1,4
Holdings	- 1,5	- 3,7
RÉSULTAT COURANT	41,3	34,0

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle répartition pharmaceutique avec une contribution de + 43,1 M€ en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 31,0 %).

Le pôle soins à la personne enregistre une régression avec une contribution de + 2,6 M€ en 2024 en diminution de - 2,0 M€.

La contribution du pôle solutions à l'officine se détériore nettement lors de cet exercice passant de + 1,6 M€ à - 1,6 M€.

La contribution du pôle solutions à l'industrie est stable par rapport à l'exercice précédent et s'élève à - 1,3 M€.

Enfin, la contribution du pôle Holdings s'élève à - 1,5 M€ en 2024 contre - 3,7 M€ l'exercice précédent. Pour mémoire, la contribution fortement négative du pôle Holdings sur l'exercice 2023 s'expliquait par des charges comptabilisées par la holding Sanastera S.p.A. dans le cadre de la liquidation du groupe Sanastera S.p.A.

Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2024 est un bénéfice de +5,6 M€ (+11,9 M€ en 2023).

Ce dernier tient compte du résultat exceptionnel s'élevant à -24,0 M€ correspondant essentiellement aux impacts de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée S.A. ■

MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation et de méthode d'évaluation n'a été effectuée sur 2024. ■

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

La promesse d'achat a été exercée par l'actionnaire Astera le 17 janvier 2025 après une procédure d'Information-Consultation du CSE de la société EURODEP, qui a émis un avis favorable à l'opération le 10 janvier 2025, et parallèlement une procédure d'information du comité de groupe du bénéficiaire.

L'audience d'homologation du plan s'est tenue le 18 mars 2025 au Tribunal de Commerce de Rouen, la décision favorable a été actée par jugement dont la mise en délibéré a été fixée au 25 mars 2025, permettant ainsi de lever la condition suspensive et de réaliser l'opération au 31 mars 2025. ■

GESTION DES RISQUES

Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages - Pertes d'exploitation auprès respectivement de AXA et de MMA en tant qu'apôlicataire.

Parallèlement, le Groupe Astera poursuit sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention réalisées par MMA chaque année.

Sur 2024, nous n'avons eu à subir aucun événement majeur.

Trésorerie

Le groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises et belges. Cette gestion est confiée à CERP SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque. Le groupe Astera peut procéder également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés présentant un risque en capital à l'échéance. Astera ne possédant plus ce type de placement au 31/12/2024, il a été procédé à une reprise de provision de 702 K€. ■

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DIRECTION DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DNSI)

Les projets spécifiques au rapprochement des activités de répartition pharmaceutique d'Astera et de CERP Rhin Rhône Méditerranée au sein de la société CERP.

Intégration des données comptables

Dans le cadre de l'apport partiel d'actifs, la quasi-totalité des données comptables des établissements ex-RRM a été intégrée aux systèmes d'information de CERP.

Acquisition du nom de domaine

La société CERP a fait l'acquisition du nom de domaine cerp.fr.

Adaptation des environnements collaboratifs

Les environnements collaboratifs et les réseaux ont été adaptés afin d'optimiser la transversalité au sein des équipes de CERP.

Cybersécurité

Les mesures de sécurité du système d'information sur le nouveau périmètre CERP ont été réévalué en vue d'harmoniser et d'élever les pratiques avec un objectif d'alignement sur la directive européenne NIS 2.

Démarche d'architecture d'entreprise

Une démarche d'architecture d'entreprise a été démarrée pour accompagner la transformation et l'alignement stratégique du système d'information.

Intégration d'une cellule d'innovation

Une cellule d'innovation a été intégrée au sein de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Information.

Veille et expérimentation sur l'Intelligence Artificielle

- Évaluation et mise en place de différents modèles d'IA (locaux ou cloud) et intégration de solutions IA internes à nos outils, adaptées à nos besoins.
- Émergence d'une organisation de gestion documentaire et d'administration autour de l'expérimentation d'agents COPILOT.
- Animation d'une communauté intéressée par l'IA et assurant la veille technologique.

Réalisations spécifiques au périmètre ex-RRM

- CERP a poursuivi l'enrichissement de la solution de gestion dématérialisée des documents clients.
- Le système de réception de notre plateforme centralisée PMS a subi une évolution intégrant les B.L informatisés des laboratoires en interaction avec le système WMS GEODE dédié à la gestion de la plateforme.
- Un système d'offre multicritères pour l'activité COALIA a été développé : il intègre une gestion des pré-commandes et un cadencement associé.
- Le site internet et les e-bons de commandes ont été enrichis des fonctionnalités suivantes : gestion des disponibilités en temps réel sur le site, interopérabilité plus étendue avec les clients et les groupements.
- Un outil workflow de gestion et suivi des actions d'amélioration continue (LPA) a été développé.
- L'enrichissement des fonctionnalités dans le cadre de la refonte de la Base de données Produits a été poursuivi.

Réalisations spécifiques au périmètre ex-Rouen

- Le schéma directeur des systèmes d'information (Rouen) a été actualisé.
- Des travaux ont été menés sur la qualité du logiciel permettant d'optimiser la maintenance et la mise en œuvre des projets du Groupe.
- Une évolution des processus de support utilisateurs selon les bonnes pratiques (ITIL) a été menée.
- Des expérimentations de l'IA sur des projets métiers internes ont été menées et une cellule IA en interne a été créée.
- Des outils digitaux ont subi des évolutions (Site Extranet Santalis, par exemple).
- La gestion des approvisionnements (périmètre contingenté) a subi des évolutions.
- Les projets de dématérialisation des factures sont toujours menés selon la trajectoire définie par le Groupe.
- La rénovation du réseau Wifi dans les agences a été menée à son terme.
- La rénovation des systèmes informatiques d'exploitation des agences a été réalisée.
- Un nouveau portail collaborateur (4you) a été mis en place. ■

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION SUPPLY CHAIN

- Installation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) sur la région parisienne afin de recharger les VUL électriques qui réalisent les tournées de livraison de répartition depuis nos agences CERP de Laigneville et Conflans Ste Honorine ainsi que sur les agences Oxypharm Buc, Laigneville et Conflans Ste Honorine. Dans le cadre de la loi LOM imposant aux entreprises françaises une électrification des flottes automobiles (20% des renouvellements sur 2024), Astera a décidé d'équiper ses agences parisiennes de véhicules utilitaires 100% électriques. Une montée progressive en puissance se fera également sur les prochaines années. Ces installations s'intègrent dans la stratégie de verdissement de l'ensemble de notre flotte de véhicules utilitaires.
- Remplacement de l'Automate de préparation de commande de l'agence régionale de Grand Lille après 23 ans d'exploitation quotidienne du précédent. Sa modernisation permet une meilleure sécurité pour les salariés, une meilleure ergonomie de remplissage et passe à 2 916 canaux afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'agence.
- Audits thermographiques par drones de nos bâtiments pour en estimer l'état de l'isolation thermique en vue d'améliorer notre performance énergétique. Ces audits ont permis les chiffrages nécessaires et le calcul du retour sur investissements afin de programmer un plan de rénovation thermique de nos bâtiments.
- Rénovation de 1 250 m² de l'agence de St Etienne du Rouvray afin de faciliter et de développer les zones dépositaires et SRA.
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'agence de Dijon et du siège de Rouen.
- Poursuite du plan de rénovation des équipements de chauffage/rafraichissement sur les agences de Lille, Lyon, Verneuil sur Avre, Tours et Toulouse.
- Fin de l'équipement des agences sur le périmètre Rouen en détection Incendie, la totalité des locaux techniques est aujourd'hui couverte.
- Phase 1 sur 2 de la rénovation des outils d'impression des Bons de Livraison/Factures sur nos couvercleuses.
- Déploiement sur les agences d'Irigny et du Plessis-Robinson de l'outil multi-emplacements des stocks permettant d'être plus agile sur la gestion d'un article sur différents emplacements géographiques.
- Connexion de l'application Webuy au groupement UGO sur notre établissement de Saint Etienne du Rouvray. Utilisation pour le compte de la SRA de nos outils logistiques MVS, NPI et SME.
- Connexion de l'application Webuy des groupements PARAPH et UNIQ avec, respectivement, nos établissements d'Irigny et nos 3 dépositaires pour le compte de Santalis. Utilisation de nos outils logistiques MVS et NPI.
- Préparation vocale étendue aux automates : élargissement du périmètre de préparation vocale dans nos agences automatisées. Cette fonctionnalité permet ainsi d'assurer une meilleure traçabilité des commandes en sortie d'automate.
- Programme Pénurie V2 : Déploiement de notre outil pénurie V2 sur nos agences belges.
- La solution de traçabilité chauffeurs Fastmoving a bénéficié sur l'année de plusieurs développements : création de tournées temporaires si le volume de bacs ne rentrait pas dans le véhicule, suivi des erreurs de scans des pièces, suivi des Demandes préalables de retour.
- Chaque année, Astera rachète pour près de 900 K€ de bacs afin d'assurer les livraisons vers l'ensemble des officines. Pour limiter ces déperditions, des travaux ont été entamés afin d'équiper l'ensemble de nos bacs de puces RFID et de pouvoir ainsi les suivre tant au départ qu'au retour dans nos établissements. Cette solution sera mise en place courant 2025 et CERP se laisse la possibilité de facturer les bacs « ambiants » de la même façon que le sont déjà les bacs thermosensibles depuis quelques années. Cette démarche s'intègre dans une recherche constante d'économie circulaire.
- Depuis 2 ans, des réunions régulières sont organisées avec Movianto (dépositaire de plus de 160 laboratoires) pour améliorer les conditions de livraisons vers nos établissements de répartition. Ces échanges réguliers nous ont permis de réduire considérablement les anomalies et de gagner en réactivité pour la mise en stock des références reçues.
- L'année 2024 marque la fin des travaux entrepris en 2019 pour la création d'indicateurs exploitation pour l'ensemble des agences du groupe. Plus de 900 indicateurs sont aujourd'hui à disposition et doivent permettre des analyses précises sur l'ensemble de nos métiers (préparation, gestion des stocks, réception...).



- Dans la continuité des développements entrepris en 2023 pour améliorer l'efficacité et la rapidité du calcul de répartition des allocations et dotations des produits en tension, l'année 2024 marque la passation des commandes par agence et par référence concernée aux laboratoires de manière automatisée. Ces développements ainsi que les requêtes associées permettent la prise en charge d'un plus grand nombre de produits, de recentrer les activités de l'équipe spécifique dédiée à ce mode de gestion au suivi particulier des laboratoires, de contrôler le respect de nos parts de marché et de répondre factuellement aux demandes des agences. Cette démarche est au cœur de notre stratégie d'amélioration de la disponibilité produits.
- Cette année a été l'occasion d'étendre le déploiement de notre nouvel outil d'approvisionnement et de planification automatique sur le périmètre Rhin Rhône Méditerranée. Ce logiciel permet à nos équipes de se concentrer sur les tâches à plus forte valeur ajoutée et concentrer leur analyse sur les références à « risque ». Cet outil permet également une répartition plus fine et plus efficace des produits en tension. Il intègre des algorithmes de prévision qui nous rendent plus réactifs pour adapter nos approvisionnements à la demande client.
- Dans cette stratégie d'amélioration de la disponibilité produits, PMS (Plateforme Multi-Services) héberge la fonction de plateforme logistique centrale en soutien opérationnel aux 24 autres établissements du secteur Rhin Rhône Méditerranée. Cette plateforme a pour principaux objectifs d'assurer un stockage centralisé de certaines gammes de médicaments, de traiter la préparation, la livraison des établissements CERP afin de réassortir leurs propres stocks à disposition de leurs clients pharmaciens. PMS permet de mieux répartir les produits en tension et en sortie de rupture afin d'améliorer leur disponibilité. ■
- Après une année 2024 largement marquée par de fortes tensions d'approvisionnement et de pénurie et afin d'améliorer notre performance et la traduire en une perception positive auprès de nos clients, un poste de Responsable de l'amélioration de la disponibilité produits a été créé. Le rapprochement entre CERP Rouen et CERP RRM nous permet de partager des ressources communes afin d'améliorer notre performance globale sur les produits en tension. Cette convergence de pratiques doit nous permettre d'identifier et améliorer les processus d'approvisionnement et les règles de gestion permettant de mieux anticiper les situations de rupture et d'améliorer notre efficacité lors des sorties de rupture.

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	17	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	0	0	-39 828	0	-39 828	-	-	-	-	-
% du montant sur achats HT de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2024 à 55 602 479 € (1 088 519 parts sociales ordinaires à 51 € et 8 801 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en augmentation de 1 976 684 € par rapport au 31 décembre 2023.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,65 %	99,49 %
Cadres dirigeants	0,35 %	0,51 %

Au 31 décembre 2024 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 000.

- 6 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 99 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 347 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 599 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 123.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2024) s'élèvera à 5 443 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir, pour chaque sociétaire titulaire de la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut réparti au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé auprès de CERP SAS pour un montant total de 7 089 244,03 €.

Le dividende coopératif est éligible à l'abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2021	50,00 €	265 286,50 €
2022	51,00 €	538 670,67 €
2023	51,00 €	535 604,55 €

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

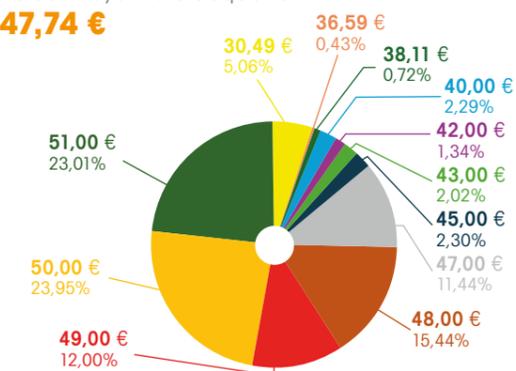
Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2021	10,00 €	4 022 676,81 €
2022	10,00 €	4 396 285,91 €
2023	10,00 €	4 660 585,09 €

Valeur moyenne d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'ASTERA au 31 décembre 2024

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2024 des parts sociales ordinaires s'élève à 47,74 €.

Valeur moyenne d'acquisition

47,74 €



Revalorisation de la valeur nominale de la part sociale ordinaire

Le Conseil d'administration propose de revaloriser de 1 € la valeur nominale de chaque part sociale ordinaire détenue au jour de la présente assemblée générale.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée des sociétaires une modification du règlement intérieur de la coopérative en donnant la possibilité aux pharmaciens d'officine en exercice d'un Etat tiers à l'Union Européenne de devenir sociétaire. ■

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée des sociétaires des modifications statutaires concernant :

- La possibilité à un pharmacien d'officine en exercice d'un Etat tiers à l'Union Européenne de devenir sociétaire,
- La possibilité de verser un dividende coopératif prélevé sur les réserves, selon l'article 17 de la loi du 10 septembre 1947. ■

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTRÔLE

Holding

Sophèse S.A. : suite à une augmentation de capital de 851 titres à laquelle Astera S.A. n'a pas souscrit et suite au rachat de 5 054 titres au cours de l'exercice, Astera S.A. contrôle désormais Sophèse S.A. à hauteur de 88,30% contre 87,78% l'exercice précédent.

Solutions à l'officine

- Le 31 mai 2024, la société Les Pharmaciens Associés S.A. a absorbé sa société fille Paraph S.A.S.
- Le 1^{er} juillet 2024, la coopérative Astera S.A. a signé un traité de fusion absorption avec la coopérative Pharmadom S.A. La branche d'activité reçue de cette dernière a été apportée intégralement et immédiatement à la société Les Pharmaciens Associés S.A. dans le cadre d'un traité d'apport partiel d'actif.

Répartition pharmaceutique

Le 1^{er} juillet 2024, a été signé un traité d'apport partiel d'actif entre CERP Rhin Rhône Méditerranée S.A. et CERP Rouen S.A.S. Dans ce cadre, la branche complète d'activité de répartition pharmaceutique de CERP RRM S.A. a été apportée à CERP Rouen S.A.S. ■

CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2024 (art. 39-4 du CGI). ■

INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition à fin décembre 2024 sont répartis de la façon suivante :

- France : 4 452 soit 3 387,86 ETP
- Belgique : 331 soit 239,02 ETP

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP SAS & CERP Belgique)	4 783	3 626,88
Pôle Soins à la personne (Oxypharm)	729	724,19
Pôle Services à l'industrie (Eurodep - Eurodep Pharma - La Centrale des Pharmaciens - Première Ligne)	342	335,82
Pôle Services aux Pharmaciens (Santalys France et Belgique - Isipharm - Eurolease)	202	199,05
TOTAL	6 056	4 885,94

Le pôle répartition est marqué en 2024 par l'intégration en juillet de l'activité répartition de CERP Rhin Rhône Méditerranée. L'effectif au 31 décembre prend donc en compte cette évolution. Ce sont 25 établissements et le siège de Belfort qui expliquent essentiellement cet écart de plus de 1 700 personnes (soit 1139,29 ETP). La Belgique voit ses effectifs progresser de 1,8% en cohérence avec l'évolution favorable de la part de marché.

Le pôle Soins à la personne est assez stable ne progressant que de 9 personnes soit + 1,25% (la progression était de +3,9% l'année précédente).

Le pôle Services à l'industrie est parfaitement stable avec -1 personne.

C'est le pôle des services aux pharmaciens qui progresse beaucoup en cohérence avec sa croissance externe. Ce sont 30 personnes qui ont rejoint ce pôle en 2024 soit +17,44%.

L'effectif total franchit ainsi en 2024 un seuil de plus de 6 000 salariés. ■



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 mai 2025.

MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG				
A. Pinton	PDT	PDG			
C. Hellin			PDT		
G. Alexandre			DG		
E. Flahaut				PDT Jusqu'au 14.05.2024	
P. Bourbon				PDT A partir du 14.05.2024	
G. Madoux					DG
A. Valette					PDT
L. Vanbergue				DG	

PDT = Président
PDG = Président Directeur Général
DG = Directeur Général

MANDATS EXERCÉS

A l'issue de la présente Assemblée générale, le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe Lefevre pharmacien à Plateau d'Hauteville (01) arrive à échéance et nous vous remercions de bien vouloir lui accorder de nouveau votre confiance.

Sa fonction d'administrateur prendra fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Par ailleurs, Monsieur Jacques Brelet a présenté au Conseil d'administration sa démission en tant qu'administrateur de la coopérative. ■

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2024).

Noms	BELGIQUE			
	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	
O. Bronchain	RP CERP SAS	RP Sobedip SA	ADM	
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	
M. Lambert		ADM		ADM = Administrateur
C. Lefevre		ADM		ADM DEL = Administrateur délégué
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	PDT du CA = Président du Conseil d'administration
P. Ransart *à partir du 14.05.2024		PDT du CA	ADM*	RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)
A. Valette		ADM	ADM	

Organes de Direction	Sanastera	
	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider Vice-Président Jan-Henning Keller / Lawrence Oshinowo	Armand Pinton Président Anne Valette/ Eric Flahaut
Directoire	Herbert Lang Liquidateur	Olivier Bronchain Liquidateur

Mandats dans chaque société du Groupe

(Exercés au cours de l'exercice 2024)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Pinton (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 14.05.2024	PDT du CA	PDT du CS	Vice-PDT du Collège des ADM ⁽¹⁾	PDG	ADM	ADM			ADM	PDT RP Astera	Vice-PDT	PDT RP Astera ⁽²⁾ PDT du CS	PDT RP Astera	RP Astera
O. Bronchain (1) à partir du 01.07.2024	DG	Liquidateur	PDT ⁽¹⁾	RP Astera	RP Sophese	RP Sophese	PDT RP Astera		RP Astera		PDT			PDT
M. Hoeschen (1) à partir du 01.07.2024			DG ⁽¹⁾											
N. Sart (1) à partir du 01.07.2024			PDT du Collège des ADM ⁽¹⁾											
J. Brelet	ADM				ADM				ADM			MEM		
E. Flahaut (1) jusqu'au 14.06.2024 (2) jusqu'au 14.05.2024 (3) jusqu'au 31.05.2024	ADM V-PDT du CA ⁽¹⁾	MEM du CS	MEM du CS ⁽²⁾	ADM ⁽¹⁾	ADM ⁽²⁾	PDT du CA ⁽²⁾			ADM ⁽³⁾			PDT du CS ⁽²⁾		
C. Lefevre (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 31.05.2024	ADM		ADM ⁽¹⁾		ADM				ADM ⁽²⁾					
I. Malhomme	ADM					ADM			ADM			MEM du CS		
A. Valette (1) à partir du 01.07.2024	ADM V-PDT du CA	MEM du CS	ADM ⁽¹⁾	ADM	ADM	ADM			PDT du CA			MEM du CS		
P. Bourbon (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 14.06.2024 (3) à partir du 14.05.2024	ADM		ADM ⁽¹⁾	ADM ⁽²⁾	ADM ⁽³⁾	PDT du CA ⁽³⁾			ADM					
A. Métyvier (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 31.05.2024	ADM		ADM ⁽¹⁾		ADM				ADM ⁽²⁾					
P. Ransart (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 31.05.2024	ADM		ADM ⁽¹⁾		ADM				ADM ⁽²⁾			MEM du CS		
F. Chetreff (1) jusqu'au 14.05.2024			MEM du CS ⁽¹⁾											
O. Delarue (1) jusqu'au 14.05.2024 (2) à partir du 14.05.2024			MEM du CS ⁽¹⁾			ADM ⁽²⁾								
M. Pruja (1) jusqu'au 14.05.2024 (2) à partir du 14.05.2024			MEM du CS ⁽¹⁾		ADM ⁽²⁾									
K. Valliet (1) jusqu'au 14.05.2024 (2) à partir du 31.05.2024	ADM		MEM du CS ⁽¹⁾			ADM			ADM ⁽²⁾					
AC. Mare (1) jusqu'au 01.07.2024			DG DEL ⁽¹⁾											
J. Brevilliers (1) à partir du 01.07.2024			DG DEL ⁽¹⁾											

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
C. Hellin (1) à partir du 01.07.2024 (2) à partir du 14.06.2024 (3) à partir du 14.05.2024	ADM		ADM ⁽¹⁾	ADM ⁽²⁾	PDT du CA	ADM ⁽³⁾			ADM					
G. Alexandre					DG									
L. Abraham						ADM								
L. Allard					ADM									
K. Haziza						ADM								
A. Leche (1) à partir du 14.06.2024 (2) à partir du 01.07.2024 (3) à partir du 14.05.2024	ADM ⁽¹⁾		ADM ⁽²⁾		ADM ⁽³⁾	ADM								
P. Villedieu (1) à partir du 14.06.2024 (2) à partir du 14.05.2024	ADM ⁽¹⁾					ADM ⁽²⁾			ADM					
A. Penigault (1) à partir du 01.07.2024			ADM ⁽¹⁾											
P. Gaertner (1) à partir du 01.07.2024			ADM ⁽¹⁾											
J. Genge (1) à partir du 01.07.2024			ADM ⁽¹⁾											
G. Madoux									DG					
L. Vanbergue						DG								
C. Sceau										DG		DG	DG	
A. Razafindratsita										DG DEL				
K. Mazeau-Bobée								PDT						
M. Libeau													DG DEL	

PDT = Président
 PDG = Président Directeur Général
 PDT du CA = Président du Conseil d'Administration
 PDT du CS = Président du Comité de Surveillance
 PDT du DCTRE = Président du Directoire
 DG = Directeur Général
 DG DEL = Directeur Général Délégué

Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'Administration
 Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de Surveillance
 MEM du CS = Membre du Comité de Surveillance
 ADM = Administrateur
 RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)

GOVERNANCE DE LA COOPÉRATIVE

RAPPORT DU PRÉSIDENT

1-La déclaration de performance extra-financière

Comme chaque année, Astera publie sa déclaration de performance extra-financière. La coopérative a l'obligation de fournir les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du groupe. Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux au travers de ses 5 valeurs fondatrices. Il fait l'objet d'un audit et d'une certification par un organisme indépendant permettant de confirmer la sincérité des informations mentionnées. Astera a désigné le cabinet RSM Paris pour réaliser cette mission.

Les attentes en matière de responsabilité sociétale et environnementale sont de plus en plus fortes. Cette déclaration offre à notre coopérative l'opportunité d'affirmer son rôle d'acteur responsable et engagé.

Nous mettons en œuvre une dynamique partagée par toute l'entreprise, en s'appuyant sur les valeurs de la coopérative.

Sur la base des travaux du cabinet RSM, aucune anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires et que les informations sont présentées de manière sincère, conformément au référentiel.

En application de la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en droit national par l'ordonnance du 8 décembre 2023 et le décret du 30 décembre 2023, modifié par le décret du 31 janvier 2024, Astera publiera son premier rapport de durabilité en 2026 au titre de l'exercice 2025. Dans ce cadre, il soumet à l'Assemblée générale des sociétaires, la nomination de RSM Paris, société de commissaire aux comptes, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité.

2-La gouvernance de la coopérative

a- Le conseil d'administration

Astera s'appuie selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du conseil d'administration et les statuts de la coopérative. S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2024, le fonctionnement et le rôle du conseil, sa représentativité et son éthique. Au 31 décembre 2024, le conseil d'administration est composé de 12 membres et il s'est réuni 5 fois.

Les réunions ont porté sur :

- L'évolution et le renouvellement de la composition du conseil du groupe, la composition et la dénomination des comités, les activités de SECOF et de la FCA avec la création du collège santé ;
- Les comptes annuels : le budget et les investissements, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, les comptes trimestriels et semestriels ;
- L'activité du conseil : le projet de fusion Paraph/Les Pharmaciens Associés, le litige avec l'Autorité Belge de la Concurrence, le projet de cession d'Eurodep, l'intégration de Pharmadom et le rapprochement avec CERP Rhin Rhône Méditerranée.

A l'issue de la présente assemblée, le mandat de Monsieur Lefevre arrive à échéance et nous vous demandons de le renouveler.

b. Les comités spécialisés

• Le comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Monsieur Lefevre et composé de Madame Vallet et Messieurs Ransart et Bourbon.

Les sujets abordés portaient sur la revue des passifs de l'ensemble des sociétés du groupe, un point sur les économies attendues avec le rapprochement et un état des lieux des placements au 31/12/2024.

• Le comité RSE

Le comité RSE, présidé par Madame Metiver, s'intéresse à l'ensemble des actions à impacts de l'entreprise et s'applique à contrôler le cadre de cet engagement.

Aidé par Mesdames Lèche et Hellin ainsi que Monsieur Villedieu, le comité avait trois points à l'ordre du jour :

- Présentation de la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ;
- La loi d'Orientation des Mobilités et bilan carbone Groupe ;
- Audit énergétique.

• Le comité de nomination et rémunération

Le comité de rémunération a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur du Groupe Astera. Il formule des propositions au conseil concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des conseils du Groupe Astera. ■



Déclaration de performance extra-financière

Le présent rapport sur les Performances Extra-financières est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, Astera publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, Belgique au cours de l'exercice 2024. Bien que cette information fasse partie intégrante du rapport de gestion, Astera a fait le

choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour ses activités principales de Répartition pharmaceutique et Soins à la personne au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification par un Organisme Tiers Indépendant permettant de confirmer l'exactitude des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.

Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière. Vous trouverez ci-après un tableau de synthèse qui rappelle les risques

identifiés et les politiques associées pour l'activité de Répartition pharmaceutique et le pôle Soins à la personne. Les indicateurs de suivi mis en place tant au niveau social qu'environnemental permettent de mesurer l'impact de nos actions dans le temps ce qui est un des objectifs d'une telle déclaration. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments et aux soins à domicile sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis plus de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera www.astera.coop.

(1) Accréditation n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques extra-financiers et politiques retenues	Actions mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clés	Date de première publication de l'indicateur
ESPRIT D'ENTREPRISE				
S'adapter à l'évolution constante des besoins des pharmaciens	R1 - Risque d'inadéquation des compétences face à l'évolution constante des besoins des pharmaciens. Afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients, qui sont en constante évolution, Astera doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	- Politique sociale - Formation - Egalité Hommes/Femmes	S6 : Dépenses HT en euros consacrées à la formation au cours de l'exercice.	DPEF 2018 publiée en 2019
ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE				
Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	R2 - Risque lié à la sécurité et à la santé des salariés dans l'exercice de leur fonction. Les activités du groupe Astera nécessitent beaucoup d'interventions humaines (manutention, conduite...). A ce titre, Astera se doit de développer des actions nécessaires au bien-être et à la sécurisation de ses salariés sur leur lieu de travail.	- Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de Sécurité au Travail - Suivi des accidents du travail - Communication régulière sur les risques routiers - Port obligatoire des EPI sur toutes les zones logistiques - Politique Santé et Sécurité au travail	S10 : Taux d'accident du travail sur l'exercice	DPEF 2020 publiée en 2021

Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	R3 - Impacts de notre activité sur le changement climatique. Un enjeu majeur pour lequel chacun doit prendre sa part de responsabilité. Les contraintes liées aux enjeux environnementaux, et notamment la pollution, sont croissantes. Dans ce contexte, les activités d'Astera doivent mettre en œuvre des politiques logistiques et opérationnelles lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Mesurer nos consommations d'énergie - Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions CO ₂ - Gérer nos déchets	Pôle Répartition pharmaceutique E2 : Quantité de déchets carton revalorisés pour l'exercice exprimée en grammes par unité vendue E4-1 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise par unité vendue pour l'exercice exprimée en grammes de CO ₂ équivalent Pôle Soins à la personne E4-2 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise pour l'exercice exprimée en tonnes de CO ₂ équivalent	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2022 publiée en 2023
Garantir une Qualité de service optimale	R4-Risque Qualité. Bien que le contexte économique ne soit pas favorable au secteur de la Répartition pharmaceutique, Astera se doit de fournir la même qualité de service, dans le respect des Bonnes Pratiques de la Distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. De même, l'activité du pôle Soins à la personne doit répondre aux exigences qualité de son secteur quel que soit le contexte.	- Respect des Bonnes pratiques de la Distribution et des Bonnes Pratiques de Dispensation à domicile de l'Oxygène à usage médical (Code de santé publique) - Certification ISO9001 d'Oxypharm - Audits réguliers dans les agences - Utiliser la force de notre modèle coopératif - Assurer la lutte contre la falsification des produits	Pôle Répartition pharmaceutique Q1 : pourcentage d'erreurs de préparation de commande Pôle Soins à la personne Q2 : taux de réponse (%) Q3 : temps d'attente moyen en seconde	DPEF 2020 publiée en 2021 DPEF 2022 publiée en 2023
INDÉPENDANCE				
Offrir des services variés	R5-Risque de limitation de l'offre de services. Face aux mutations dans la profession du métier de pharmacien, Astera doit être en mesure de proposer une offre plus large que le simple approvisionnement en médicaments pour permettre aux pharmaciens sociétaires de conserver leur indépendance.	Diversification de l'offre notamment au travers des activités des filiales outre que la Répartition pharmaceutique	Nombre de nouveaux produits/ services disponibles à la fin d'un exercice sur l'ensemble des filiales	En réflexion pour une publication à horizon 2026
PROXIMITÉ				
Maintenir un bon climat social	R6 - Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture Astera. A ce titre, le groupe échange constamment avec les partenaires sociaux en toute bienveillance.	Culture du dialogue social avec consultation régulière des partenaires sociaux		En réflexion pour une publication à horizon 2026
Maintenir une accessibilité aux soins au plus grand nombre	R7 - Impact de notre activité sur les populations riveraines. Maintenir la qualité de service attendue par les patients en approvisionnant dans des conditions optimales les officines et en réalisant des prestations à domicile. R8 - Un maillage territorial menacé. Dans le contexte économique actuel, Astera s'efforce de maintenir ses agences au plus proche de ses clients et d'assurer des échanges réguliers avec ses sociétaires.	- Maintien des agences au plus proche des clients - Développer la proximité avec ses sociétaires - Utiliser la force de notre modèle coopératif	Nombre d'événements organisés avec les sociétaires au cours de l'exercice	Publié en 2021 En réflexion pour une publication à horizon 2026
PARTAGE				
Faire connaître nos métiers	R9-Manque de visibilité des professions du Groupe Astera. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité.	Politique de communication en interne comme en externe	Nombre d'événements extérieurs auxquels Astera a participé au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2026
Trouver des alliés pour affronter les difficultés	R10-Risque d'isolement. Face aux difficultés que rencontre toute une profession et non pas une entreprise, il est nécessaire de trouver des alliés pour avancer et faire valoir nos exigences.	Engagement de la Direction dans diverses structures interprofessionnelles	Nombre de mandats d'administrateur délégués par nos dirigeants dans des instances externes au Groupe mais en lien avec son activité	En réflexion pour une publication à horizon 2026

Assemblée Générale





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JUIN 2025

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de commerce
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2024 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé
- Renouvellement d'un membre du Conseil d'administration
- Démission d'un membre du Conseil d'administration
- Nomination du certificateur des informations en matière de durabilité
- Modification du règlement intérieur
- Questions diverses.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Modifications statutaires
- Augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Coopérative par incorporation de réserves
- Pouvoirs en vue des formalités. ■

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de -333 497,05 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 5 606 712 €.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce en approuve les termes dans leur intégralité et approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter, au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à -333 497,05 €.

Conformément à l'article 17 de loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de prélever sur les réserves facultatives dont le montant s'élève à 517 828 148,72 € au 31.12.2024, la somme de 7 089 244,03 € au titre du dividende coopératif brut attribué aux parts sociales à avantage particulier*.

* Pour mémoire, les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243bis du code général des impôts)

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2021	0,25 €
2022	0,51 €
2023	0,51 €

Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2021	4 022 676,81 €
2022	4 396 285,91 €
2023	4 660 585,09 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2024 s'élève à 55 602 479 € dont 88 010 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a augmenté de 1 976 684 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2023 (53 625 795 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe LEFEVRE, Pharmacien, domicilié à Plateau d'Hauteville (01) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Christophe LEFEVRE a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Jacques BRELET en tant qu'administrateur.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide de nommer RSM Paris, société de commissaire aux comptes enregistrée auprès de la H2A sous le numéro 4100088512, en qualité de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale 2027 qui statuera sur les comptes clos au 31/12/2026.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, décide de modifier l'article III du Règlement Intérieur, cet article sera désormais rédigé comme suit :

Article III - LES SOCIÉTAIRES NON COOPÉRATEURS NON INVESTISSEURS

Les personnes physiques ou morales intéressées par l'activité de la coopérative et compétentes pour en connaître sont :

- Les coopératives de pharmaciens,
- Tout pharmacien d'officine européen ou d'un Etat tiers à l'Union Européenne en exercice intéressé par la coopérative,
- Les mandataires sociaux de la coopérative,
- Les cadres dirigeants salariés de la coopérative ou de toutes ses filiales.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier le 1er paragraphe de l'article 6 des statuts - SOCIÉTAIRES.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de rédiger ce paragraphe comme suit :

Tout pharmacien exerçant son activité en tant que propriétaire d'une officine ou toute société constituée entre pharmaciens ou détenue majoritairement par un pharmacien pour l'exploitation d'une officine, régulièrement établis sur le territoire d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un Etat tiers à l'Union Européenne peut devenir sociétaire. Ces sociétaires sont dénommés « sociétaires coopérateurs ». Les sociétaires coopérateurs s'engagent à traiter des opérations avec la coopérative dans les conditions définies par le règlement intérieur prévu à l'article 27 des présents statuts (le « Règlement Intérieur »).

Onzième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'ajouter un article, selon l'article 17 de la loi du 10 septembre 1947, donnant la possibilité de verser un dividende coopératif prélevé sur ses réserves.

En conséquence, l'Assemblée générale décide d'ajouter un 4ème § à l'article 40 des statuts - AFFECTATION DES EXCEDENTS, dont la rédaction est la suivante :

En cas d'insuffisance des résultats d'un exercice, les sommes nécessaires pour parfaire l'intérêt statutaire afférent à cet exercice seront prélevées soit sur les réserves, soit sur les résultats des exercices suivants, sans toutefois aller au-delà du quatrième.

Douzième résolution

Après lecture du rapport du Conseil d'administration, conformément et dans les limites fixées par l'article 11-II de la loi n° 92.643 du 13 juillet 1992, l'Assemblée générale extraordinaire décide d'incorporer au capital social de la Coopérative, une somme prélevée sur les réserves disponibles pour relever la valeur nominale des parts sociales de 51 € à 52 €.

Du fait de la variabilité du capital de la Coopérative, le montant prélevé sur les réserves sera fonction de l'augmentation de la valeur nominale des parts décidée de 1 € et du nombre de parts sociales souscrites et inscrites dans les livres comptables 45 jours francs avant la date de la présente Assemblée, augmenté de celles issues de l'adhésion de nouveaux sociétaires au minimum statutaire en vigueur à la date de l'Assemblée générale. Le montant prélevé sur les réserves sera d'environ 1 118 500 €.

La somme exacte et définitive des réserves disponibles à prélever vous sera annoncée au cours de l'Assemblée générale.

Il sera ajouté à la présente résolution :

« La valeur nominale des parts sociales de la Coopérative est relevée de 51 € à 52 € par incorporation d'une somme prélevée sur les réserves disponibles à hauteur de X XXX XXX,XX € ».

Treizième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Comptes consolidés



BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2024	NET AU 31.12.2023
Capital souscrit non appelé (I)				
Capital social non appelé	-		-	-
Actif immobilisé (II)	814 680	-388 793	425 887	435 222
Immobilisations incorporelles	127 477	-59 206	68 271	187 591
Dont écarts d'acquisition	62 505	-3 703	58 802	178 283
Immobilisations corporelles	679 996	-329 462	350 534	240 948
Immobilisations financières	6 775	-125	6 650	6 264
Titres mis en équivalence	432		432	419
Actif circulant (III)	1 212 786	-16 958	1 195 828	1 229 347
Stocks et en cours	347 451	-1 909	345 542	313 431
Avances fournisseurs	3 276		3 276	2 740
Créances clients	645 048	-11 258	633 790	702 683
Créances sociales	534		534	579
Créances fiscales	11 493		11 493	7 729
Autres créances (dont IDA)	61 112	0	61 112	38 487
Placements à court terme	48 633	0	48 633	79 107
Disponibilités	95 239	-3 791	91 448	84 591
Comptes de régularisation actif	25 427		25 427	32 184
TOTAL DE L'ACTIF	2 052 893	-405 751	1 647 142	1 696 753

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2024	NET AU 31.12.2023
Fonds propres	623 310	580 223
Capital social	55 602	53 626
Primes et boni de fusion	6 088	457
Réserves	556 013	514 199
Résultat (Part du groupe)	5 607	11 941
Intérêts minoritaires (II)	6 615	6 827
Autres fonds propres (III)	0	0
Provisions pour risques & charges	19 585	14 540
Provisions pour risques	3 002	1 549
Provision pour retraite	16 583	12 991
Provisions pour impôts	0	0
Dettes	995 346	1 093 425
Emprunts et dettes financières	47 217	113 344
Avances et acomptes reçus sur commandes	201 717	266 939
Dettes fournisseurs	528 837	520 961
Dettes sociales	60 713	61 901
Dettes fiscales	12 637	12 426
Autres dettes (dont IDP)	144 225	117 854
Comptes de régularisation passif	2 286	1 738
TOTAL DU PASSIF	1 647 142	1 696 753

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

	2024	2023
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	6 110 650	6 495 690
Production vendue	101 362	97 490
Chiffre d'affaires net	6 212 012	6 593 180
Reprises de provisions	21 073	7 196
Autres produits d'exploitation	96 797	84 838
Total produits d'exploitation	6 329 882	6 685 214
Charges d'exploitation		
Achats consommés	5 808 155	6 172 284
Autres achats et charges externes	178 276	182 533
Impôts, taxes et versements assimilés	15 329	11 079
Charges de personnel	224 378	210 061
Dotations aux amortissements et aux provisions	65 947	61 237
Autres charges d'exploitation	1 755	557
Total des charges d'exploitation	6 293 840	6 637 751
Résultat d'exploitation (hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	36 042	47 463
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	550	802
Résultat d'exploitation (incluant dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	35 492	46 661
Total des produits financiers	16 900	7 483
Total des charges financières	11 095	20 191
Résultat financier	5 805	-12 708
Résultat courant avant impôt	41 297	33 953
Total des produits exceptionnels	147 643	3 722
Total des charges exceptionnelles	171 699	2 336
Résultat exceptionnel	-24 056	1 386
Impôts sur les bénéfices	12 295	22 250
Impôts différés	-822	714
Résultat net des entreprises intégrées	5 768	12 375
Résultat des sociétés mises en équivalence	13	10
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	5 781	12 385
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	174	444
Résultat net (part du groupe)	5 607	11 941
Nombre de parts sociales ordinaires	1 088 519	1 050 205
Nombre de parts sociales à avantage particulier	8 801	6 534
Résultat par action	5,11	11,30

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2024

Les comptes consolidés du groupe ASTERA SA, arrêtés au 31 décembre 2024, ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et plus particulièrement conformément aux dispositions énoncées par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020 mises en application depuis le 1^{er} janvier 2021.

1 • Faits marquants de l'exercice

• Eurodep SAS

Les capitaux propres négatifs d'un montant de 3 840 084 € sont inférieurs à la moitié du capital social d'un montant de 750 000 €. Le Conseil d'Administration d'Astera SA, réuni en Conseil le 24 septembre 2024, s'est prononcé en faveur de la poursuite d'activité et la recapitalisation d'Eurodep SAS avant le 31/12/2026.

La société Eurodep SAS a fait l'objet d'une procédure de mandat ad hoc qui a été ouverte le 1^{er} août 2024 avec pour objectif de l'assister dans le cadre des discussions avec son actionnaire Astera SA et les candidats acquéreurs aux fins de favoriser la conclusion d'un protocole d'accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de la Société. La société est entrée dans une procédure de conciliation le 18 décembre 2024.

Une promesse irrévocable d'achat de 100% des actions de la société Eurodep SAS par un acquéreur a été signée par les deux parties le 15 novembre 2024.

Celle-ci stipule notamment :

- L'homologation d'un protocole d'accord de conciliation (condition suspensive) ;
- Un prix de cession des titres de la société de 1 € ;
- La réalisation de deux augmentations de capital en cas d'exercice de la promesse d'achat par le bénéficiaire (Astera SA) permettant de reconstituer les capitaux propres de la société mais également d'assurer le financement du plan proposé par l'acquéreur.

• CERP SAS

Après avoir fait le constat de valeurs communes, CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA ont décidé de se rapprocher pour former une seule et même entité. Le premier objectif de ce rapprochement est de conforter leurs positions en tant qu'acteurs majeurs du marché de la répartition pharmaceutique grâce à une couverture nationale du territoire français au travers de 57 agences en régions. Ce nouvel ensemble doit également permettre de répondre aux nouveaux enjeux du métier de la distribution du médicament avec une efficacité renforcée, notamment la gestion des ruptures d'approvisionnement, mais aussi de répondre à la demande des groupements nationaux de pharmacies, tout en optimisant les coûts en créant des synergies.

Ainsi, en date du 1^{er} juillet 2024, CERP Rhin Rhône Méditerranée SA a apporté sa branche d'activité principale de grossiste répartiteur en produits pharmaceutiques à CERP Rouen SAS avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Cet Apport Partiel d'Actif a donné lieu à une augmentation de capital de 69,01 M€ assortie d'une prime d'apport de 162,35 M€ en contrepartie de l'actif net apporté de CERP Rhin Rhône Méditerranée SAS évalué à la valeur réelle.

Ce sont principalement les biens immobiliers qui ont fait l'objet d'une évaluation à la valeur réelle. Celle-ci a été réalisée par un cabinet d'expertise générant ainsi une réévaluation d'un montant de 26,93 M€.

L'actif net apporté se décompose de façon suivante :

- Immobilisations :	73 291 M€
- Autres Actifs :	554 416 M€
- Passifs :	-396 334 M€
Total :	231 373 M€

La société CERP SAS (nouvelle dénomination de CERP Rouen) est maintenant détenue à 66 % par la holding ASTERA SA et 34 % par la holding CERP Rhin Rhône Méditerranée SA.

Compte-tenu de cette opération, la comparaison des exercices 2023 et 2024 est non pertinente.

2 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA
n° 570.501.551

39, rue des Augustins
76 000 Rouen

Mère

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2024	% CONTRÔLE 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2023
Sophèse SA ⁽¹⁾ n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	88,2984	87,7773	88,2984	87,7773
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9969	99,9969	88,2956	87,7746
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	98,6346	98,4480	86,5788	85,8601
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA ⁽²⁾ n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9925	99,9862	99,9925	99,9862
Paraph SAS ⁽³⁾ n° 405.333.642	2053 Avenue Henri Schneider 69330 Jonage	0,0000	99,9862	0,0000	99,9862
Eurodep SAS n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000

(1) - Sophèse SA : En septembre 2024, une augmentation de capital de 66 K€ (inclus la prime d'émission) a été réalisée par transformation d'une partie des dividendes 2023 en actions ; Astera SA n'a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 388 K€.

(2) - Les Pharmaciens Associés SA : Le 1er juillet 2024, la coopérative Astera SA a signé un traité de fusion absorption avec la coopérative Pharmadom SA. La branche d'activité reçue de cette dernière a été apportée intégralement et immédiatement à la société Les Pharmaciens Associés SA dans le cadre d'un traité d'apport partiel d'actif.

(3) - Paraph SAS : Le 31 mai 2024, la société Les Pharmaciens Associés SA a absorbé sa société fille Paraph SAS.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2024	% CONTRÔLE 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2023
Sanastera SpA. ⁽⁴⁾	Piazza Minghetti, 4/D 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000
Sous-groupe CERP Rouen SAS ⁽⁵⁾ n° 493.265.284	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	66,0041	100,0000	66,0041	100,0000

(4) - Pour mémoire, les Coopératives française Astera SA et allemande Sanacorp eG avaient décidé de créer ensemble en 2007 la société Sanastera SpA, maison mère du groupe de Répartition.

En date du 31 décembre 2024, la liquidation de la holding Sanastera SpA étant toujours en cours, la personnalité morale de celle-ci subsiste et cette dernière est toujours détenue de manière conjointe par les sociétés Astera SA et Sanacorp Pharmaholding AG.

(5) - CERP SAS : Le 1er juillet 2024, a été signé un traité d'apport partiel d'actif entre CERP Rhin Rhône Méditerranée SA et CERP Rouen SAS. Dans ce cadre, la branche complète d'activité de répartition pharmaceutique de CERP RRM SA a été apportée à CERP Rouen SAS. Compte-tenu de l'opération réalisée, l'activité du sous-groupe CERP SAS est désormais consolidée à hauteur de 66% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration proportionnelle), et ce à compter du 1er juillet 2024.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2024	% CONTRÔLE 31.12.2023	% INTÉRÊT 31.12.2024	% INTÉRÊT 31.12.2023
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées

La société SECOF SA détenue à 20% par Astera SA n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 174 K€ (176 K€ en 2023), total bilan 188 K€ (187 K€ en 2023), chiffre d'affaires 155 K€ (153 K€ en 2023), résultat net - 2 K€ (+ 8 K€ en 2023)).

PÔLES D'ACTIVITÉ

Pour mémoire - L'organisation managériale du groupe ASTERA SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1^{er} juillet 2024 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	CERP SAS Sobedip (B) CERP SA (B)
Soins à la Personne	Oxypharm SA
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS Coalia SAS L.P.A. SA (B)
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sanastera SpA (I) Sophèse SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie, (B) Belgique.

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3•1 Application des méthodes de préférence préconisées par le règlement ANC 2020-01

Le groupe ASTERA SA applique le règlement ANC 2020-01. Conformément à ce règlement, la méthode de préférence de provisionnement des charges liées aux engagements retraites des salariés a été retenue.

3•2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés

comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée probable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

3•3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

	2024	2023
Taux actualisation	3,40 %	3,20 %
Taux de rendement attendu des fonds	3,40 %	3,20 %
Taux de progression des salaires	2,50 %	3,00%
Taux d'inflation sur le long terme	2,00 %	2,20%
Modalité de départ	100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu est fonction de l'évolution du taux des obligations +10 ans d'entreprises de 1ère qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2024. Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

Mobilité du personnel	2024		2023
	Cadres	Non cadres	
16 - 24 ans	5,3 %	33,0 %	30,3 %
25 - 29 ans	5,3 %	13,5 %	13,1 %
30 - 34 ans	5,3 %	5,7 %	4,3 %
35 - 39 ans	4,1 %	3,1 %	3,9%
40 - 44 ans	2,6 %	2,8 %	2,5%
45 - 49 ans	2,3 %	2,2 %	1,3%
50 - 54 ans	1,5 %	1,6 %	1,3%
55 - 59 ans	-	-	-
+ 60 ans	-	-	-

3•4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est notamment le cas de :

- Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les comptes sont intégrés à 50% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA ;
- CERP SAS (depuis la clôture au 31 décembre 2024) dont les comptes sont intégrés à 66% dans les comptes consolidés du groupe ASTERA SA.

Les sociétés dans lesquelles ASTERA SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3•5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3•6 Écarts d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

En règle générale, le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans. Les écarts inférieurs à 100 K€ sont amortis sur l'exercice. Les écarts d'acquisition ayant une durée illimitée ne sont pas amortis, c'est notamment le cas de l'écart d'acquisition du sous-groupe CERP SAS.

3•7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des logiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

3•8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• Immobilisations gérées par composants

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros œuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second œuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe ASTERA SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle. A compter du 1^{er} janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.

• Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

3•9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

3•10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés selon leur prix d'achat (prix grossiste H.T.).

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

3•11 Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

3•12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

4 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

4.1 Écarts d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	Valeur au 31.12.2023	AUGMENTATIONS	VARIATIONS	AFFECTATION ÉCART D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2024
Écarts d'acquisition	181.436	77	(7.812)	(111.196)	62.505

Au 31 décembre 2023, figurait à l'actif du bilan consolidé du groupe ASTERA SA, un écart d'acquisition d'un montant de 177 M€ relatif à la réévaluation des titres de CERP Rouen.

Au 31 décembre 2024, ce dernier a fait l'objet d'une affectation partielle aux immobilisations corporelles (Terrains et constructions), la partie affectée aux constructions fait l'objet d'un amortissement.

La ventilation des écarts d'acquisition par société est la suivante :

Écarts d'acquisition	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	AMORTISSEMENTS	Valeur au 31.12.2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	Valeur au 31.12.2024
Sous-groupe CERP SAS	57.931	176.939						
Oxypharm SA	3.361	3.361						
Paraph SAS	-	1.058						
Sophèse SA	155	78						
Les Pharmaciens Associés	1.058							
Total	62.505	181.436		3.153	550	-	-	3.703

4.2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	FUSION PHARMADOM	APPORT PARTIEL D'ACTIF	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Concessions, brevets, licences acquis	26.536	109	(5)	814	98	1.108	(3.847)	24.813
Logiciels créés	52.028	184	-	646		-	(17.629)	35.229
Fonds de commerce	2.797	384	-	-	-	-	(362)	2.819
Autres immobilisations	20	-	(935)	-	1.035	-	-	120
Immobilisations en cours	1.122	1.899	-	(1.460)		747	(317)	1.991
TOTAL	82.503	2.576	(940)	-	1.133	1.855	(22.155)	64.972

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Logiciels créés + 0,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 1,3 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Immobilisations en cours + 0,2 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Concessions, brevets, licences acquis + 0,1 M€ ;
 - Fonds commercial : + 0,4 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,1 M€ ;

La colonne "Variation méthode de consolidation" correspond à l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle avec application du pourcentage de détention de CERP SAS par ASTERA SA (66%).

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	FUSION PHARMADOM	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Concessions, brevets, licences acquis	22.690	1.422	(5)	86	(3.477)	20.716
Logiciels créés	48.778	729	-		(16.536)	32.971
Fonds de commerce	1.727	182	-		(93)	1.816
TOTAL	73.195	2.333	(5)	86	(20.106)	55.503

4.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	AFFECTATION ÉCART D'ACQUISITION	FUSION PHARMADOM	APPORT PARTIEL D'ACTIF	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Terrains & Constructions	212.646	26.343	(168)	4.689	111.196	-	44.432	(98.231)	300.907
Autres immobilisations corporelles	401.022	37.428	(31.619)	5.162	-	336	10.838	(53.706)	369.461
Immobilisations en cours, avances & acomptes	10.430	10.563	-	(9.851)	-	-	787	(2.301)	9.628
TOTAL	624.098	74.334	(31.787)	-	111.196	336	56.057	(154.238)	679.996

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Terrain & bâtiments + 25,0 M€ ;
 - Installations techniques + 2,0 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 0,6 M€ ;
 - Matériel de transport + 6,7 M€ ;
 - Matériel informatique + 0,5 M€ ;
 - Mobilier : + 0,1 M€ ;
 - Autres immobilisations corporelles : + 1,3 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 5,0 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Terrain & bâtiments + 1,3 M€ ;
 - Installations techniques + 0,1 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 9,3 M€ ;
 - Matériel de transport + 3,0 M€ ;
 - Matériel informatique + 0,3 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 3,0 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 9,9 M€ ;
 - Matériel informatique + 2,9 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 2,1 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Autres immobilisations corporelles + 0,5 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,5 M€ ;

Les diminutions sont essentiellement dues aux :

- Activité « Répartition » :
 - Cessions de terrains et constructions (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,1 M€) ;
 - Cessions de matériel outillage industriel (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 3,3 M€ ; amortissements cumulés 3,0 M€) ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 3,4 M€ ; amortissements cumulés 3,3 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 1,9 M€ ; amortissements cumulés 1,9 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Cessions de matériels loués (VB 18,7 M€ ; amortissements cumulés 18,3 M€) ;
 - Cessions de mobilier (VB 1,5 M€ ; amortissements cumulés 1,5 M€)
 - Cessions de matériel bureau et informatique (VB 1,2 M€ ; amortissements cumulés 1,2 M€).

La colonne "Variation méthode de consolidation" correspond à l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle avec application du pourcentage de détention de CERP SAS par ASTERA SA (66%).

La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Valeurs brutes	28.296	-	-	(9.619)	18.677
Amortissements	(21.390)	(399)	-	7.272	(14.517)
Valeur nette comptable	6.906	(399)	-	(2.347)	4.160

La colonne "Variation méthode de consolidation" correspond à l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle avec application du pourcentage de détention de CERP SAS par ASTERA SA (66%).

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	FUSION PHARMADOM	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Terrains & Constructions	116.583	11.677	(149)	-	-	(36.728)	91.383
Autres immobilisations corporelles	266.567	42.923	(30.882)	-	79	(40.608)	238.079
TOTAL	383.150	54.600	(31.031)	-	79	(77.336)	329.462

La colonne "Variation méthode de consolidation" correspond à l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle avec application du pourcentage de détention de CERP SAS par ASTERA SA (66%).

4•4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FUSION PHARMADOM	APPORT PARTIEL D'ACTIF	VARIATION METHODE DE CONSOLIDATION	VALEUR AU 31.12.2024
Autres titres	(187)	-	-	-	2	(17)	(202)
Prêts	5.867	579	(284)		1.883	(1.982)	6.063
Dépôts et garanties versés	10	-	-	(10)	-	-	-
Autres créances	574	173	(1)	27	197	(56)	914
TOTAL	6.264	752	(285)	17	2.082	(2.055)	6.775

La colonne "Variation méthode de consolidation" correspond à l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle avec application du pourcentage de détention de CERP SAS par ASTERA SA (66%).

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2024
Autres titres	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances	-	(125)	-	-	(125)
TOTAL	-	(125)	-	-	(125)

4•5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN EQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2023	Q.P. RESULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2024
CERP France	419,2	12,3	-	-	431,5
TOTAL TITRES M.E.E.	419,2	12,3	-	-	431,5

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus.

4•6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2024	POIDS RELATIF 2024	IMMOB. EN VALEUR 2023	POIDS RELATIF 2023
Répartition	237.432	64,76 %	126.989	49,50 %
Soins à la personne	60.500	16,50 %	54.347	21,19 %
Solutions à l'officine	60.698	16,55 %	67.272	26,23 %
Solutions à l'industrie	8.253	2,25 %	8.142	3,17 %
Holdings	(230)	(0,06 %)	(230)	(0,09 %)
GROUPE	366.653	100,00 %	256.520	100,00 %

4•7 Stocks

Ils ont augmenté de + 9,62 % en valeur brute (+ 30,5 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Il convient de mentionner que l'impact lié à l'apport partiel d'actif s'élève à + 103,3 M€ (En quote-part), la variation de la méthode de consolidation a par ailleurs impacté les stocks à hauteur de - 97,1 M€.

Les provisions sur stocks ont diminué, passant de 3.522 K€ à 1.909 K€. L'impact lié à l'apport partiel d'actif s'élève à + 0,5 M€ (En quote-part), la variation de la méthode de consolidation a par ailleurs impacté les provisions sur stocks à hauteur de - 0,8 M€.

4•8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont diminué de - 8,86 % en valeur brute (- 62,7 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Il convient de mentionner que l'impact lié à l'apport partiel d'actif s'élève à + 159,4 M€ (en quote-part), la variation de la méthode de consolidation a par ailleurs impacté les créances clients à hauteur de - 205,8 M€. Les provisions sur clients douteux ont augmenté de + 6,2 M€. L'impact lié à l'apport partiel d'actif s'élève à + 6,5 M€ (En quote-part), la variation de la méthode de consolidation a par ailleurs impacté les provisions sur clients douteux à hauteur de - 1,1 M€.

4•9 Impôt différé sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 18.718 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 17.862 K€ au 31 décembre 2023).

La décomposition par société des impôts différés sur déficits reportables non activés est la suivante :

Impôts différés sur déficits reportables non activés	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023
Eurodep SAS	15.470	14.824
Isipharm SA	2.508	2.508
Astera SA	177	-
LPA SA (Belgique)	332	287
Eurolease SAS	231	202
Eurodep Pharma SAS	-	41
Total	18.718	17.862

4•10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

À la clôture de l'exercice 2024, les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme pour un montant de 13,8 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 3,7 ans au 31 décembre 2024, indexés sur des actions, obligations ou indices boursiers pour un montant de 34,3 M€, l'ensemble étant garanti en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une reprise d'un montant de 0,5 M€ a été constatée compte-tenu des conditions de marché en date du 31 décembre 2024.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 48,6 M€ contre 79,1 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 91,4 M€ contre 84,6 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 140,0 M€ contre 163,7 M€ à fin 2023.

4•11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

4•12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2022	53.932	457	345.832	25.244	425.465
Variation du capital d'Astera	(306)				(306)
Distributions versées par Astera			(4.935)		(4.935)
Affectation résultat exercice précédent			25.244	(25.244)	-
Résultat de l'exercice				11.941	11.941
Réévaluation des titres CERP Rouen SAS			352.634		352.634
Liquidation sous-groupe Sanastera SpA			(203.948)		(203.948)
Autres variations			(628)		(628)
Au 31.12.2023	53.626	457	514.199	11.941	580.223

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 0,31 M€ sur 2023.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2023	53.626	457	514.199	11.941	580.223
Variation du capital d'Astera	1.976				1.976
Distributions versées par Astera			(5.194)		(5.194)
Affectation résultat exercice précédent			11.941	(11.941)	-
Résultat de l'exercice				5.607	5.607
Prime de fusion Pharmadom		5.631			5.631
Variations de périmètre			35.066		35.066
Autres variations			1		1
Au 31.12.2024	55.602	6.088	556.013	5.607	623.310

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 1,98 M€ sur 2024.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette positive de 2.267 passant ainsi à 8.801.

4-13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
Provisions pour risques (a)	3.002	1.549
Provisions pour charges	-	-
Provisions pour charges à caractère de dettes (b)	16.583	12.991
TOTAL	19.585	14.540

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Litiges salariaux pour 1.787 K€ (vs 835 K€ fin 2023) ;
- Litiges fournisseurs pour 492 K€ (492 K€ en 2023) ;
- Litiges commerciaux pour 723 K€ (vs 222 K€ fin 2023) ;

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 768 K€ (vs 363 K€ fin 2023) ;
- Pôle Soins à la personne : 50 K€ (vs 151 K€ fin 2023) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 652 K€ (vs 531 K€ fin 2023) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 1.532 K€ (vs 504 K€ fin 2023).

(b) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
Pôle Répartition	9.197	6.015
Pôle Soins à la personne	4.686	4.346
Pôle Solutions à l'officine	1.331	1.370
Pôle Solutions à l'industrie	1.369	1.260
TOTAL	16.583	12.991

La provision pour engagements de retraite augmente de + 3.592 K€ (+ 27,65 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est d'une part impactée de l'apport partiel d'actif à hauteur de 3.885 K€ (En quote-part) et d'autre part, par l'application de la méthode de l'intégration proportionnelle (-2.045 K€). Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 10,1 M€ (vs. 8,7 M€ en 2023).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2024	Au 31.12.2023	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	9.094	7.688	+ 1.406	+ 18,29 %
Pôle Soins à la personne	3.602	3.600	+ 2	+ 0,06 %
Pôle Solutions à l'officine	1.512	1.547	(35)	(2,26 %)
Pôle Solutions à l'industrie	987	1.024	(37)	(3,61 %)
TOTAL	15.195	13.859	+ 1.336	+ 9,64 %

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que toutes choses étant égales par ailleurs :

- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 1,21 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de - 1,11 M€.

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	- Pertes et gains actuariels à amortir	+ Gratifications d'ancienneté incl. comptes sociaux)	= Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2024	15.195	+ 707	+ 681	16.583
TOTAL AU 31.12.2023	13.859	(1.444)	+ 576	12.991

4-14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
Pôle Répartition	-	-	Pôle Répartition	13.222	2.464
Pôle Soins à la personne	833	924	Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	100	9	Pôle Solutions à l'officine	74	105
Pôle Solutions à l'industrie	29	25	Pôle Solutions à l'industrie	52	62
Holdings	-	227	Holdings	20	24
TOTAL ACTIF	962	1.275	TOTAL PASSIF	13.368	2.655
			IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF NET	12.406	1.380

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par nature :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023	IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2024	AU 31.12.2023
Provisions réglementées	-	227	Provisions réglementées	1.078	982
Provisions pour engagements de retraite	1.389	1.284	Constructions (Écart d'acquisition affecté)	14.538	-
Décalages temporaires	99	185	Autres retraitements	8	2.472
Dotations aux amortissements	1.273	-	TOTAL PASSIF	15.624	3.454
Autres retraitements	457	378	IMPÔT DIFFÉRÉ PASSIF NET	12.406	1.380
TOTAL ACTIF	3.218	2.074	Dont :		
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé actif	962	1.275
			Solde des sociétés en situation d'impôt différé passif	13.368	2.655

4•15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2023	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	APPORT PARTIEL D'ACTIF	VARIATION MÉTHODE DE CONSOLIDATION	TOTAL 31.12.2024
Dettes auprès des établissements de crédit	3.626	19.265	(2.606)	3.824	(1.001)	23.108
Soldes créditeurs de banque	101.086	45	(49.480)	139	(33.881)	17.909
Emprunts crédit-bail	3.585	-	(520)	-	(1.219)	1.846
Participation des salariés	4.777	797	(360)	-	(1.381)	3.833
Autres dettes financières	270	159	(38)	131	(1)	521
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	113.344	20.266	(53.004)	4.094	(37.483)	47.217

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2024	TOTAL 31.12.2023
Pôle Répartition	45.137	110.221
Pôle Soins à la personne	1.550	2.623
Pôle Solutions à l'officine	5	19
Pôle Solutions à l'industrie	188	183
Holdings	337	298
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47.217	113.344

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2024	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	23.108	2.969	6.614	13.525
Soldes créditeurs de banque	17.909	17.909	-	-
Emprunts crédit-bail	1.846	530	1.316	-
Participation des salariés	3.833	390	3.443	-
Autres dettes financières	521	521	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	47.217	22.319	11.373	13.525

5 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

L'exercice précédent, l'activité du groupe Sanastera SpA (incluant l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS et Sanacorp GmbH) était consolidée à hauteur de 50% dans les comptes du groupe Astera SA (intégration proportionnelle) et ce jusqu'au 31 octobre 2023.

Suite à la liquidation du groupe Sanastera SpA ainsi qu'à la sortie de l'activité du sous-groupe Sanacorp GmbH, l'activité du sous-groupe CERP Rouen SAS a été consolidée à hauteur de 100% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration globale) et ce du 1^{er} novembre 2023 au 30 juin 2024.

Compte-tenu de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA, l'activité du sous-groupe CERP SAS est désormais consolidée à hauteur de 66% dans les comptes du groupe Astera SA (Intégration proportionnelle) et ce à compter du 1^{er} juillet 2024, **rendant ainsi la comparaison des exercices 2023 et 2024 non pertinente.**

5•1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe ASTERA SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France et en Belgique, appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Soins à la personne » qui comprend :
 - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
 - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
 - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
 - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
 - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
 - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
 - Une activité de force de vente téléphonique ;
 - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2024, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2024	POIDS RELATIF 2024	C.A. 2023	POIDS RELATIF 2023	VARIATION C.A. 2023/2024	VARIATION C.A. 2023/2024
Répartition (a)	5.669,5	91,3 %	6.029,5	91,5 %	NC	NC
Soins à la personne (b)	151,0	2,4 %	147,4	2,2 %	+ 3,6	+ 2,4 %
Solutions à l'officine (c)	61,1	1,0 %	55,9	0,8 %	+ 5,2	+ 9,3 %
Solutions à l'industrie (d)	330,4	5,3 %	360,4	5,5 %	(30,0)	(8,3 %)
GROUPE	6.212,0	100,0%	6.593,2	100,0%	NC	NC

(a) Le chiffre d'affaires du pôle répartition s'élève à 5 669,5 M€ et représente 91,3% du chiffre d'affaires du groupe.

(b) La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle solutions à l'industrie qui, avec 5,3% du chiffre d'affaires total, enregistre une baisse de - 8,3% sur l'exercice.

(c) L'activité du pôle soins à la personne progresse de + 2,4% sur 2024.

(d) La croissance du pôle solutions à l'officine est toujours soutenue (+ 9,3%).

5•2 Charges d'exploitation

Les achats consommés s'élèvent à 5.808 M€ soit 95,0 % des ventes de marchandises.

Les frais généraux et les charges de personnel représentent respectivement + 2,9 % et + 3,6 % du chiffre d'affaires net. Le total des produits d'exploitation étant égal à 6.330 M€ et le total des charges d'exploitation s'élevant à 6.294 M€, le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 36,0 M€.

5.3 Contribution au résultat d'exploitation

Conformément au règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2024	POIDS RELATIF 2024	RÉSULTAT EXPLOITATION 2023	POIDS RELATIF 2023	VARIATION EN VALEUR 2023/2024	VARIATION EN % 2023/2024
Répartition (a)	34.665,4	97,7 %	44.809,0	96,0 %	NC	NC
Soins à la personne (b)	2.935,8	8,3 %	4.766,1	10,2 %	(1.830,3)	(38,4 %)
Solutions à l'officine (c)	(141,3)	(0,4 %)	2.576,6	5,5 %	(2.717,9)	NC
Solutions à l'industrie (d)	(1.562,0)	(4,4 %)	(1.499,5)	(3,2 %)	(62,5)	(4,2 %)
Holdings (e)	(405,6)	(1,2 %)	(3.991,5)	(8,5 %)	+ 3.585,9	+ 89,8 %
GROUPE	35.492,3	100,0 %	46.660,7	100,0 %	NC	NC

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe avec + 34,7 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a diminué de - 1,8 M€ en valeur (- 38,4 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution a diminué de - 2,7 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est négative (- 1,6 M€). Elle est plutôt stable par rapport à l'exercice précédent (- 0,07 M€ en valeur soit - 4,2 %).

(e) Bien que négative, la contribution du pôle Holdings s'est améliorée passant de - 4,0 M€ à - 0,04 M€ en valeur (+ 3,6 M€ en valeur, soit + 89,8 %).

5.4 Produits & Charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs pour paiement anticipé sont désormais reclassés au niveau du résultat d'exploitation et ne font plus partie du résultat financier.

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2024	2023
Dividendes reçus	30	29
Produits de placement	0	0
Autres produits financiers	16.870	7.454
TOTAL	16.900	7.483

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2024	2023
Intérêts débiteurs et charges assimilées	731	2.944
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	80	2.534
Intérêts des couvertures de taux	-	777
Escomptes accordés	8.029	11.840
Frais financiers crédit-bail	58	47
Autres charges financières	2.197	2.049
TOTAL	11.095	20.191

Le résultat financier s'améliore de + 18,5 M€ passant de - 12,7 M€ à + 5,8 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2024	POIDS RELATIF 2024	RÉSULTAT FINANCIER 2023	POIDS RELATIF 2023	VARIATION EN VALEUR 2023/2024	VARIATION EN % 2023/2024
Répartition (a)	8.384,3	144,4 %	(11.903,0)	93,7 %	NC	NC
Soins à la personne (b)	(306,6)	(5,3 %)	(234,9)	1,8 %	(71,7)	(30,5 %)
Solutions à l'officine (c)	(1.409,7)	(24,2 %)	(938,7)	7,4 %	(471,0)	(50,2 %)
Solutions à l'industrie (d)	205,9	3,5 %	97,2	(0,8 %)	+ 108,7	+ 111,8 %
Holdings	(1.068,4)	(18,4 %)	271,2	(2,1 %)	(1.339,6)	NC
GROUPE	5.805,5	100,0 %	(12.708,2)	100,0 %	NC	NC

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du groupe avec + 8,3 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients.

5.5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

Conformément au règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation.

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2024	POIDS RELATIF 2024	RÉSULTAT COURANT 2023	POIDS RELATIF 2023	VARIATION EN VALEUR 2023/2024	VARIATION EN % 2023/2024
Répartition (a)	43.049,6	104,2 %	32.906,0	96,9 %	NC	NC
Soins à la personne (b)	2.629,2	6,4 %	4.531,1	13,3 %	(1.901,9)	(42,0 %)
Solutions à l'officine (c)	(1.551,1)	(3,8 %)	1.638,0	4,8 %	(3.189,0)	NC
Solutions à l'industrie (d)	(1.356,3)	(3,3 %)	(1.402,3)	(4,1 %)	+ 46,0	+ 3,3 %
Holdings	(1.474,0)	(3,5 %)	(3.720,3)	(10,9 %)	+ 2.246,3	+ 60,4 %
GROUPE	41.297,4	100,0 %	33.952,5	100,0 %	NC	NC

Le résultat courant des entreprises intégrées s'élève à + 41,3 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : Ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 43,0 M€.

(b) Pôle Soins à la personne : C'est le second contributeur avec + 2,6 M€ en diminution de - 1,9 M€ en valeur (- 42,0 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : Sa contribution diminue de - 3,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : Sa contribution est négative et reste stable par rapport à l'exercice précédent.

5.6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2024	2023	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2024	2023
Opérations de gestion	2.925	111	Opérations de gestion	49	900
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	630	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	-	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles (a)	2.900	2.611	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées (a)	866	1.436
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	71	-	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	9	-
Gains sur variation de périmètre	141.117		Pertes sur variation de périmètre	170.775	
Reprises exceptionnelles de provisions	-	1.000	Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
TOTAL	147.643	3.722	TOTAL	171.699	2.336

En 2024, le résultat exceptionnel est de - 24,1 M€ (vs + 1,4 M€ en 2023).

(a) Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :

- un résultat net positif de 2,0 M€ en 2024 ;

- un résultat net positif de 1,2 M€ en 2023.

5.7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2024	2023
Impôts sur les bénéfices (a)	12.295	22.250
Impôts différés nets (b)	(822)	714
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	11.473	22.964

(a) Dans le cadre de la réforme fiscale internationale prévue par les règles GloBE, définies par l'OCDE et dite « Pillier 2 », prévoyant l'instauration d'un taux effectif d'imposition de 15% sur les bénéfices des groupes d'entreprises, il ressort que le groupe ASTERA SA est concerné par ce dispositif compte-tenu du chiffre d'affaires consolidé supérieur à 750 M€ mais ne fait pas l'objet d'un prélèvement d'impôt complémentaire étant donné que le taux effectif d'imposition du Groupe est supérieur à 15%.

(b) Le produit net de 822 K€ d'impôts différés sur 2024 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 1.742 K€ :

- Un produit net de 1.601 K€ lié aux dotations aux amortissements des constructions en lien avec l'affectation partielle de l'écart d'acquisition aux immobilisations ;
- Un produit net de 105 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 36 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Oxypharm et Eurolease ;

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 920 K€ :

- Une charge nette de 511 K€ liée aux retraitements dans le sous-groupe CERP ;
- Une charge nette de 323 K€ liée au retraitement des provisions réglementées ;
- Une charge nette de 86 K€ liée aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2024	2023
Résultat net des entreprises intégrées (Hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	6.319	13.177
Impôt sur les bénéfices	11.473	22.964
Résultat courant avant impôt (Théorique)	17.792	36.141
Charge d'impôt théorique à 25,0% en 2024 (25,0% en 2023)	4.448	9.035
Écarts sur différences permanentes (a)	1.087	(73.770)
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	4.631	87.468
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	1.035	(567)
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	-	-
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	106	817
Divers	166	(19)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	11.473	22.964

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

5.8 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2024	2023
Résultat Courant	41,3	34,0
+ Résultat Exceptionnel	(24,1)	1,4
- Impôts	(11,4)	(23,0)
= Résultat net entreprises intégrées	5,8	12,4
+ QP entreprises MEE	0,0	0,0
= Résultat net de l'ensemble consolidé	5,8	12,4
- Intérêts minoritaires	0,2	0,5
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	5,6	11,9

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2024	POIDS RELATIF 2024	RÉSULTAT NET-PDG 2023	POIDS RELATIF 2023	VARIATION EN VALEUR 2023/2024	VARIATION EN % 2023/2024
Répartition	7.598,7	135,5 %	23.830,8	199,6 %	NC	NC
Soins à la personne	1.876,2	33,5 %	3.183,8	26,7 %	(1.307,6)	(41,1 %)
Solutions à l'officine	(331,4)	(5,9 %)	1.680,6	14,1 %	(2.012,0)	NC
Solutions à l'industrie	(1.793,7)	(32,0 %)	(1.968,7)	(16,5 %)	+ 175,0	+ 8,9 %
Mises en équivalence	12,3	0,2 %	9,8	0,0 %	+ 2,5	+ 25,5 %
Holdings	(1.755,4)	(31,3 %)	(14.795,5)	(123,9 %)	+ 13.040,1	+ 88,1 %
GROUPE	5.606,7	100,0 %	11.940,8	100,0 %	NC	NC

Il convient de mentionner que le résultat net consolidé - part du groupe - est nettement impacté par les retraitements de consolidation comptabilisés dans le résultat exceptionnel et résultants de l'opération réalisée entre CERP Rouen SAS et CERP Rhin Rhône Méditerranée SA.

5.9 Résultat net par part sociale

	2024	2023	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 5.606.712	+ 11.940.788	(53,0 %)
Nombre de parts sociales	1.097.320	1.056.739	+ 3,8 %
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	+ 5,11	+ 11,30	(54,8 %)

6 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

6.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés et reçus par CERP SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2024	2023
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque • D'aval et cautions (a)	22,40	10,06
En contrepartie de lignes de crédit (b) sous forme : • De lettres d'intentions	18,00	18,00

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(b) Ces engagements concernant la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 18 mars 2025 signée par le président de CERP SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2024	2023
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	27,65 47,19	25,27 30,41

Ceux supportés et reçus par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2024	2023
Concernant : • Une garantie bancaire à 1 ^{ère} demande • Une garantie globale bancaire de cautionnement douane	- 0,07	1,47 0,07

6.2 Pertes actuarielles

Concernant les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir est à 0 au 31.12.2024 (vs 1,4 M€ au 31.12.2023).

6.3 Contrats de couverture de taux

Il n'existe aucun contrat de couverture de taux à la clôture de l'exercice 2024.

6.4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2024 à :

- 112,2 K€ pour les organes d'administration (vs 98,5 K€ en 2023) ;
- 147,9 K€ pour les organes de surveillance (vs 144,2 K€ en 2023) ;
- 3.307,4 K€ pour les organes de direction (vs 3.857,9 K€ en 2023).

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2024 à 697,8 K€ pour l'ensemble du groupe ASTERA SA contre un montant de 550,4 K€ en 2023.

6.6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2024, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2024	2023
Pôle Répartition	2.394	2.488
Pôle Soins à la personne	724	713
Pôle Solutions à l'officine	193	168
Pôle Solutions à l'industrie	336	337
TOTAL GROUPE	3.647	3.706

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal.

6.7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2023 et 2024 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	6.318	13.177
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	59.262	47.190
• Variation des impôts différés	(822)	714
• Plus et moins-values de cession	27.567	(1.175)
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	92.325	59.906
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(24.997)	(50.118)
• Créances	17.833	(65.680)
• Dettes	(14.698)	(7.886)
= Variation du B.F.R.	(21.862)	(123.684)
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	70.463	(63.778)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(1.641)	(1.653)
• Corporelles	(74.336)	(61.398)
• Financières	(750)	(745)
Cessions d'immobilisations	3.257	3.536
Incidence des variations de périmètre (2)	43.281	97.216
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(30.189)	36.956
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(5.194)	(4.929)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(167)	(176)
Variation du capital en numéraire	7.659	(306)
Augmentation des emprunts et dettes financières	20.222	27.143
Diminution des emprunts et dettes financières	(3.525)	(24.140)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	18.995	(2.408)
VARIATION DE TRÉSORERIE	59.269	(29.230)
Trésorerie d'ouverture	62.685	91.915
Trésorerie de clôture	121.954	62.685

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 92,3 M€ en 2024, soit une augmentation de + 32,4 M€ par rapport à l'exercice précédent (59,9 M€).

Le besoin en fonds de roulement augmentant de + 101,9 M€, il en ressort une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité de + 134,3 M€ (+ 70,5 M€ vs. - 63,8 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (76,7 M€ vs. 63,7 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un encaissement de + 43,3 M€ (vs. un encaissement de + 97,2 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 3,2 M€ (vs. + 3,5 M€ l'an passé) ; au final les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent (- 30,2 M€ vs. + 37,0 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie positif de + 19,0 M€ (vs. un flux négatif de - 2,4 M€ l'exercice précédent).

Au final, la trésorerie nette du groupe s'est améliorée de + 59,3 M€ sur l'exercice 2024.

8 • Événements post-clôture

Eurodep SAS

La promesse d'achat a été exercée par l'actionnaire Astera le 17 janvier 2025 après une procédure d'Information-Consultation du CSE de la société EURODEP, qui a émis un avis favorable à l'opération le 10 janvier 2025, et parallèlement une procédure d'information du comité de groupe du bénéficiaire.

L'audience d'homologation du plan s'est tenue le 18 mars 2025 au Tribunal de Commerce de Rouen, la décision favorable a été actée par jugement dont la mise en délibéré a été fixée au 25 mars 2025, permettant ainsi de lever la condition suspensive et de réaliser l'opération au 31 mars 2025. ■

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2025
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

Comptes sociaux



BILAN

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2024	NET AU 31.12.2023
Titres de participation	493 857		493 857	857
Titres mis en équivalence	100 435	18 748	81 687	579 440
Autres titres	35		35	35
Prêt				
Total immobilisations financières	594 327	18 748	575 579	580 332
Total immobilisations	594 327	18 748	575 579	580 332
Avances fournisseurs	43		43	1
Créances clients				
Créances État	2 863		2 863	
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	6 997		6 997	6 110
Total créances	9 859		9 859	6 110
Banques	142		142	
Total disponibilités	142		142	
Charges constatées d'avance				
Total charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF	604 372	18 748	585 623	586 444

PASSIF	NET AU 31.12.2024	NET AU 31.12.2023
Capital social	55 602	53 626
Prime et boni fusion	6 088	457
Écart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	517 828	153 280
Capital et réserves	585 463	213 308
Résultat de l'exercice	(333)	369 744
Provisions spéciales		
Capitaux propres	585 130	583 052
Provisions pour risques et charges		
Autres dettes Ets de crédits	79	41
Dettes financières diverses	222	225
Dettes fournisseurs	192	263
État		2 863
Total dettes fiscales et sociales		2 863
Dettes diverses autres	1	
Total dettes diverses	1	
TOTAL PASSIF	585 623	586 444

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2024 (en milliers d'euros)

	2024	2023
Produits d'exploitation		
Reprise sur provisions		
Autres produits	39	37
Total des produits (1)	39	37
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	1 472	1 500
Impôts et taxes assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges (2)	1 473	1 501
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	(1 434)	(1 465)
Produits financiers (4)	11 987	21 858
Charges financières (5)	10 887	
Résultat financier (6 = 4 - 5)	1 100	21 858
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	(333)	20 394
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		493 000
Reprise sur provisions		910
Total des produits exceptionnels (8)		493 910
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		141 697
Dotations aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (9)		141 697
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		352 213
Impôts sur les bénéfices (11)		2 863
Total des produits (1 + 4 + 8)	12 026	515 805
Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)	12 359	146 061
BÉNÉFICE	(333)	369 744

ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2024

I - Les faits marquants de l'exercice

Le Conseil d'Administration d'Astera, réuni en Conseil le 24 septembre 2024, s'est prononcé en faveur de la poursuite d'activité et la recapitalisation d'Eurodep avant le 31/12/2026.

La société Eurodep a fait l'objet d'une procédure de mandat ad hoc qui a été ouverte le 1er août 2024 avec pour objectif de l'assister dans le cadre des discussions avec son actionnaire Astera et les candidats acquéreurs aux fins de favoriser la conclusion d'un protocole d'accord amiable destiné à mettre fin aux difficultés de la Société. La société est entrée dans une procédure de conciliation le 18 décembre 2024. Une promesse irrévocable d'achat de 100% des actions de la société Eurodep par un acquéreur a été signée par les deux parties le 15 novembre 2024.

Celle-ci stipule notamment :

- L'homologation d'un protocole d'accord de conciliation (condition suspensive) ;
- Un prix de cession des titres de la société de 1 € ;
- La réalisation de deux augmentations de capital en cas d'exercice de la promesse d'achat par le bénéficiaire (Astera) permettant de reconstituer les capitaux propres de la société mais également d'assurer le financement du plan proposé par l'acquéreur.

La coopérative Astera, au travers de sa filiale « Les Pharmaciens Associés », dispose de groupements de pharmaciens au sein de son groupe sous son pôle Retail ; la coopérative Pharmadom entretient depuis de nombreuses années une coopération efficace et satisfaisante avec le groupe Astera et plus particulièrement avec sa filiale de répartition pharmaceutique CERP Rouen SAS.

Dans un contexte de marché en pleine évolution, les groupements de pharmaciens ont besoin de se concentrer afin de maintenir une capacité concurrentielle pour une protection optimale de l'intérêt de leurs adhérents et pour les accompagner en tant que créateurs de valeur dans l'évolution de leur

métier. C'est pourquoi le groupe Astera est un partenaire idéal pour les pharmaciens adhérents de la coopérative Pharmadom.

Compte tenu de ce contexte, les deux coopératives ont décidé de réaliser une fusion par voie d'absorption de Pharmadom par Astera, laquelle a été suivie un instant de raison par l'apport de l'activité Pharmadom avec pour enseigne well&well à la filiale d'Astera « Les Pharmaciens Associés ».

En date du 01/07/2024, CERP Rhin Rhône Méditerranée a apporté sa branche d'activité principale de grossiste répartiteur en produits pharmaceutiques à la filiale d'ASTERA CERP Rouen. Du fait de cette opération la participation d'ASTERA est passée de 100% à 66% et les 34% restants sont détenus par la holding CERP Rhin Rhône Méditerranée.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les du-

rées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation.

Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas.

III - Notes sur le bilan

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations corporelles et incorporelles
Néant.

Crédit-bail
Néant.

Immobilisations financières

Participations évaluées par mise en équivalence :

- **Sophese** : les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 388 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2024 passe à 88,30 %.
- **Les Pharmaciens Associés** : les acquisitions nouvelles s'élèvent à 5 745 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2024 est de 99,99 %.

• **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés** : les acquisitions de l'exercice concernent la variation de l'écart d'équivalence.

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de - 7,86 M€ à - 18,74 M€. Le montant est inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2024 et nous avons comptabilisé une provision pour risque à hauteur de 10,88 M€.

Compte tenu des modalités de rapprochement convenues entre notre Filiale CERP (ex CERP Rouen) avec la société CERP Rhin Rhône méditerranée par voie d'un Apport Partiel d'Actif, les titres de CERP ne peuvent plus être évalués selon la méthode de mise en équivalence.

Autres participations :

- **Sanastera S.p.a.** : Notre participation au 31 décembre 2024 s'élève à 645 K€.
- **Cerp France** : Pas de mouvement sur cet exercice.
- **SECOF** : Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.

Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Néant.

8. Capital

Il est composé de 1 088 519 parts sociales ordinaires à 51 € en augmentation de 1 954 K€ et de 8 801 parts sociales à avantage particulier à 10 € en augmentation de 23 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES (€)	SORTIES (€)
Nouveaux sociétaires	1 346 400	
Souscriptions libres	2 222 733	
Affectation participation Coopérative	2 222 835	
Revalorisation de la part sociale		
Apport Pharmadom	113 730	
Sorties suite à cessations d'activité		3 951 684
TOTAL	5 905 698	3 951 684

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Néant.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale. Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste « à 2 ans maxi origine » représente des crédits bancaires à court terme.

IV - Notes sur le compte de résultat

1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	11 841 K€
Autres produits financiers	146 K€
Provision sur titres	10 886 K€

4. Produits et charges exceptionnels

Néant.

5. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 25,00 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	(333 497)		(333 497)
Résultat exceptionnel			
TOTAL	(333 497)		(333 497)

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT
Impôt dû sur (a)		
Déficit fiscal	(709 428)	177 357
Impôt payé d'avance sur (b)		
Néant		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	(709 428)	177 357
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

V - Autres informations

1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices versées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 46 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	74 K€
Etat	NS
Groupe	Néant

3. Produits à recevoir

Groupe	146 K€
--------	--------

4. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

- Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	9 859 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	/ K€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

- Compte de résultat

Produits d'exploitation	39 K€
Charges d'administration de la société	- 516 K€
Dividendes perçus	11 840 K€
Autres produits financiers	146 K€
Provision sur titres mis en équivalence	- 10 886 K€

b) Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Engagements

Engagements donnés	Néant
Engagements reçus	Néant

6. Évènements post-clôture

La promesse d'achat a été exercée par l'actionnaire Astera, le 17 janvier 2025 après une procédure d'Information-Consultation du CSE de la société Eurodep, qui a émis un avis favorable à l'opération le 10 janvier 2025 et parallèlement une procédure d'information du comité de groupe du bénéficiaire.

L'audience d'homologation du plan s'est tenue le 18 mars 2025 au Tribunal de Commerce de Rouen, la décision favorable a été actée par jugement dont la mise en délibéré a été fixée au 25 mars 2025, permettant ainsi de lever la condition suspensive et de réaliser l'opération au 31 mars 2025. ■

IMMOBILISATIONS 2024

(en milliers d'euros)

Tableau 1

	VALEUR BRUTE AU 31.12.23	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.24
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles		178			178		
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers		47			47		
Matériel et outillage							
Matériel de transport		36			36		
Mobilier et matériel de bureau		321			321		
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	587 302	4 678	1 455		(493 000)	100 435	
Participations	857				493 000	493 857	
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27					27	
Prêts et autres immobilisations financières	8					8	
Total	588 194	5 260	1 455		582	594 327	

PROVISIONS 2024

(en milliers d'euros)

Tableau 2

	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2023	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2024
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires										
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	7 862	10 887		10 887						18 748
Sur comptes divers										
Total	7 862	10 887		10 887						18 748

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2024

(en milliers d'euros)

Tableau 3	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVALENCE					
Filiales françaises											
CERP	203 018	589 756	66%	493 000	493 000				8 071 631	36 749	
Sophese	12 606	66 468	88,30%			43 493		/	1 264	1 090	
Eurodep	750	(3 840)	100%			(4 790)			354 054	(2 621)	
Eurolease	1 000	6 992	100%			22 307			23 990	744	
Les Pharmaciens Associés	2 654	11 944	99,99%			11 337			12 890	(488)	300
Première Ligne	68	4 993	100%			4 674			5 480	1 341	401
Centrale des Pharmaciens	1 000	4 732	100%			4 666			31 343	(477)	
Cerp France	427	1 296	33,30%	159	159				1 288	37	
Filiales étrangères											
SANASTERA	1 291	12 397	50%	645	645			/	(179)	10 050	
SECOF	75	174	20%	15	15				155	(2)	
Participations françaises et étrangères											
				65	65						

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024

(en milliers d'euros)

Tableau 4	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an	
CRÉANCES				
Créances actif immobilisé				
Prêts ⁽¹⁾				
Autres	8	8		
Créances sur participations				
Créances actif circulant				
Clients douteux				
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾				
Personnel				
État	2 863	2 863		
Groupe	6 997	6 997		
Autres	43	43		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	9 910	9 910		
DETTES				
Emprunts et dettes financières				
À 2 ans maxi origine Ets financiers	79	79		
À plus de 2 ans origine Ets financiers				
Avances et acomptes bloqués				
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	192	192		
Personnel et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Groupe				
Dettes diverses	223	223		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	493	493		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Dont effets à recevoir.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2024	2023	VARIATION
Capital	55 602	53 626	1 977
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	5 669	38	5 631
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	517 828	153 280	364 548 ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice	(333)	369 744	(370 077)
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires			
TOTAL	585 130	583 052	2 078

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2024.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6

	2020	2021	2022	2023	2024
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	53 966	53 123	53 932	53 626	55 514
Nombre de parts sociales	1 084 586	1 067 686	1 062 691	1 056 739	1 097 320
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	10 911	10 345	15 705	361 678	10 553
Impôts sur les bénéfices				2 863	
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	8 152	9 354	13 344	369 744	(333)
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	3 964	4 288	4 935	5 196	7 089
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	10,06	9,69	14,78	342,26	9,62
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	7,52	8,76	12,56	349,89	(0,30)
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,25	0,25	0,51	0,51	
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	/	/	/	/	/
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Œuvres sociales) (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/

* Équivalent Temps Plein.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au

gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 mai 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société CERP Rouen SAS

Personnes concernées :

- A. PINTON en tant que vice-président du collège des administrateurs de CERP SAS et président du conseil d'administration d'Astera SA.
- O. BRONCHAIN président de la société CERP SAS et directeur général d'Astera SA.
- A. VALETTE, administrateur ainsi que vice-présidente du conseil d'administration d'Astera et membre du collège des administrateurs de CERP SAS.
- C. LECHÉ, P. BOURBON, C. HELLIN, C. LEFEVRE, A. METIVIER, P. RANSART, administrateurs d'Astera SA et membres du collège des administrateurs de CERP SAS.

Convention de trésorerie

Nature, objet : Convention de trésorerie entre la société CERP SAS centralisatrice de la trésorerie du groupe Astera SA et la société Astera SA. La société Astera SA, est dans son cycle annuel d'activité, en situation alternative d'excédent et de besoin de trésorerie. A cet effet, CERP SAS centralise les excédents et les besoins de trésorerie et effectue les mouvements de trésorerie nécessaires à la marche normale de la société Astera tout en optimisant la gestion de trésorerie du groupe

Modalités : Un compte courant est ouvert dans les livres des deux sociétés. Les différentes opérations sont passées selon leur date de valeur, tant en débit qu'en crédit. Le taux de rémunération de ce compte courant ouvert dans les livres des deux sociétés est fixé au taux directeur financier moyen de CERP SAS de l'exercice 2024 majoré de 20 points de base, sans que celui-ci ne puisse excéder le taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2024, le solde du compte courant envers CERP SAS est débiteur. Il s'élève à 6 463 972 €. Le montant des intérêts facturés pour 2024 est un produit financier chez Astera SA de 146 079 €.

Convention de refacturation de la rémunération du président

Nature, objet : Convention de refacturation entre Astera SA et CERP SAS de la rémunération de Monsieur A. PINTON président du Conseil d'administration d'Astera SA et Vice-Président du Collège des administrateurs de CERP SAS.

Modalités : Les modalités de refacturation de la rémunération TCC de Monsieur A. PINTON sont votées lors des Comités des rémunérations de CERP SAS et Astera SA, majorée d'un coefficient de 1,02.

Le montant pris en charge par la société Astera SA s'est élevé à 103 275 € sur l'exercice.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 16 mai 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Paul-Evariste Vaillant

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement
de mon officine.
Développer mon activité de maintien
à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente
et ma stratégie commerciale.
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou
02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen •
Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Design et Mise en page :  aggelos.fr - Certified © Corporation
• Crédits Photos : Astera et Istockphoto.

